

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 290

MONTREAL, LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Méphisto et les ultras

Les frasques sexuelles de Bill Clinton ont été pain bénit pour la droite religieuse américaine qui a depuis longtemps infiltré le Grand Old Party, le Parti républicain. Tout au long de l'affaire Lewinsky elle a su se faire du capital religieux en pourfendant non seulement le mari infidèle de Hillary mais tous les «empereurs» vivant à Washington, la «Sodome-sur-Potomac».

La Christian Coalition est en deuil. Pierre angulaire de la droite religieuse américaine, elle invoquait tous les saints du paradis pour que l'enfer du Monicagate dans lequel était plongé Bill Clinton la chasse de la Maison-Blanche, avant Noël. La Coalition chrétienne, qui a un œil rivé sur l'élection présidentielle de l'an 2000, ne baisse pas pour autant les bras contre celui qui «défend sans vergogne les droits des homosexuels, des avorteurs, des féministes».

Sur son site Internet (<http://www.cc.org/>), l'organisation demande à ses deux millions de membres de signer la pétition suivante:

— «Attendu que William Jefferson Clinton a menti sous serment, menti au peuple américain, s'est parjuré et a eu à plusieurs reprises une conduite sexuelle improprie à la Maison-Blanche jetant ainsi la disgrâce sur la Présidence et le Président,

— Attendu que le Président ne songe pas à démissionner, le Congrès a une obligation morale et constitutionnelle d'agir rapidement et de le forcer à le faire,

— Attendu que les Chrétiens, et tous les Américains de toutes confessions, réclament que soit mis fin au déclin moral et culturel de la nation,

— Il est demandé aux signataires d'appuyer la Coalition chrétienne dans ses actions visant à forcer le Président à démissionner.»

Dans un même élan, l'organisation fondée en 1989 par le révérend Pat Robertson presse le Congrès de légiférer contre l'avortement, pour le rétablissement de la prière dans les écoles, et pour permettre notamment aux institutions publiques d'observer les congés religieux.

Animateur-vedette à Family Channel, Robertson crie dans toutes les églises et sur tous les écrans cathodiques qu'avec Clinton, la présidence a été «débauchée, avilie et difformée». Même son de cloche de la part du sénateur républicain John Ascroft, 55 ans, qui vient de se lancer dans la course présidentielle de l'an 2000: «Il est temps que nous disions [...] Monsieur le président, vous êtes discrédité, vous avez discrédité votre fonction, vous avez discrédité votre famille et vous avez discrédité ce pays et il est temps maintenant que vous partiez.»

Voilà où on en est après une année de scandale: le Parti républicain, fermement soutenu par une droite religieuse, réclame à cor et à cri la destitution de Clinton quitte à défaire la volonté du peuple, massivement derrière son président.

Tant pis si l'opinion publique se refuse à embarquer dans le train de la destitution, il faut lui montrer la voie à suivre pour le bien de la nation.

La Coalition chrétienne ne veut surtout pas rire des malheurs de Bill Clinton. Elle invite plutôt ses ouailles à la prière, en appelant à la «justice de Dieu». Fanatiques, les sympathisants «hyperclean» de cette organisation? Bien sûr que non, répètent-ils en chœur: «Nous sommes des traditionalistes inquiets de l'érosion des valeurs morales.»

Dans un pays où ces «valeurs morales» sont montées en épingle dans la vie politique, la Coalition chrétienne est portée au pinacle par les républicains — et les démocrates conservateurs — qui cherchent à se faire du capital politique en parlant de familles plus fortes et de rues plus sûres.

Voici donc venu le temps des nostalgiques des valeurs des pères fondateurs. Le déclin spirituel est aujourd'hui un enjeu plus important que les problèmes économiques dans une société en «putréfaction».

L'accentuation droitrière de la pensée puritaine a commencé au début des années quatre-vingt avec Jerry Falwell, créateur de la Majorité morale. Avec les présidences Reagan et Bush, la sainte alliance entre républicains conservateurs et fondamentalistes protestants s'accroît.

L'arrivée de Bill Clinton fit tout basculer. Jamais en ce siècle agonisant, un président ne fut si voué aux gémonies. Ce n'est pas pour rien que Hillary Rodham Clinton a vu dans l'affaire Lewinsky un vaste «complot de l'extrême droite».

Pourtant pour assurer sa réélection il y a deux ans, Clinton s'était rallié aux idées de la droite républicaine en répétant que l'ère de l'Etat interventionniste était révolue. On le voit, dans l'actuel paysage politique de ce pays qui devait être une «nouvelle Jérusalem» pour ses premiers colons, ce ne sont plus les sujets économiques qui divisent républicains et démocrates.

L'actuel locataire de la Maison-Blanche est d'ailleurs, faut-il le rappeler, le plus conservateur des présidents démocrates de ce siècle après Grover Cleveland.

Mais cela ne suffit pas. Comment alors s'étonner de la réaction de la droite religieuse dans la saga Clinton-Lewinsky? Pour les croisés de Dieu, en recommandant samedi la destitution du 42^e président américain, les membres de la Chambre des représentants, à majorité républicaine, ont montré qu'ils avaient l'étoffe de héros.

Ils voient même en Henry Hyde, le président de la Commission judiciaire (il a déjà trompé son épouse), l'ange exterminateur qui fera sortir Méphisto à genoux de la Maison-Blanche.

MÉTÉO

Montréal Neige mêlée de pluie verglaçante. Max: 1 Min: -10	Québec Neige, pluie et verglas Max: 0 Min: -15 Détails, page B 6
--	---

INDEX

Annonces..... B 5	Le monde..... A 5
Avis publics..... B 6	Les sports..... B 5
Culture..... B 8	Mots croisés..... B 5
Économie..... B 2	Planète..... B 4
Editorial..... A 6	Religions..... B 6
Entrevue..... B 1	Television..... B 7

www.ledevoir.com

LES ACTUALITÉS

Lionel Jospin a vite appris à patiner, page A 2



L'ENTREVUE

Marcel Trudel, l'historien de la Nouvelle-France, page B 1

LES ACTUALITÉS

Les pompiers passibles d'outrage au tribunal, page A 3



Retour à la case diplomatique

- Les frappes n'ont pas ébranlé Hussein politiquement
- Le Pentagone promet de recommencer «si nécessaire»

TAÏEB MAHJOUB
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — L'Irak est sorti de quatre jours de frappes dévastatrices en se proclamant «victorieux» de sa confrontation avec Washington et Londres, tandis que, les appels à une solution diplomatique se multipliant, le monde arabe ne cachait pas sa colère.

Aussi, les Etats-Unis se sont engagés à consulter dès aujourd'hui les autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la France et le Russie, pour chercher comment traiter désormais le problème irakien. «La pro-

chaine phase est essentiellement diplomatique», a reconnu le sous-secrétaire d'Etat pour le Proche-Orient, Martin Indyk, sur la chaîne de télévision CNN. «Nous prendrons l'initiative au Conseil et en consultation avec les autres membres du Conseil, dès lundi [aujourd'hui].»

La France et la Russie, a-t-il noté, «veulent que l'Irak respecte ses obligations [de désarmement] et sont impatients de voir le Conseil se remettre au travail», a-t-il noté, ajoutant: «Nous y sommes prêts.»

Pour les Etats-Unis, a-t-il expliqué, «l'UNSCOM est le mécanisme par lequel l'Irak peut être désarmé [...] et s'il n'est pas désarmé, les sanctions ne peuvent pas être levées».

Le président américain Bill Clinton et le premier ministre britannique Tony Blair ont annoncé, dans la nuit de samedi à dimanche, la fin de l'opération «Renard du désert», estimant que ses objectifs avaient été atteints. Mais Londres et Washington ont maintenu leurs troupes en état d'alerte, alors que la France exposait ses idées pour une sortie de la crise avec l'Irak et que le président russe Boris Eltsine tempêtait contre ces frappes «illégalles et insensées».

Le président irakien Saddam Hussein a rendu hommage à la résistance des Irakiens et Radio-Bagdad a diffusé

VOIR PAGE A 8: BAGDAD

LES ACTUALITÉS

Hausse salariale de 10% chez Pratt & Whitney



■ À lire, page A 2

Washington encore sous le choc

L'Amérique, incrédule, tentait hier de digérer le week-end le plus invraisemblable de son histoire, pendant que Bill Clinton s'efforçait de donner à sa présidence des airs de business as usual. Une pluie de sondages indiquaient d'ailleurs hier que le président, même mis en accusation, avait toujours l'appui de l'opinion publique. Le magazine Time a de son côté fait de Bill Clinton et de du procureur Ken Starr ses «hommes de l'année». (Lire autres informations, page A 5.)

PATRICK SABATIER
LIBÉRATION

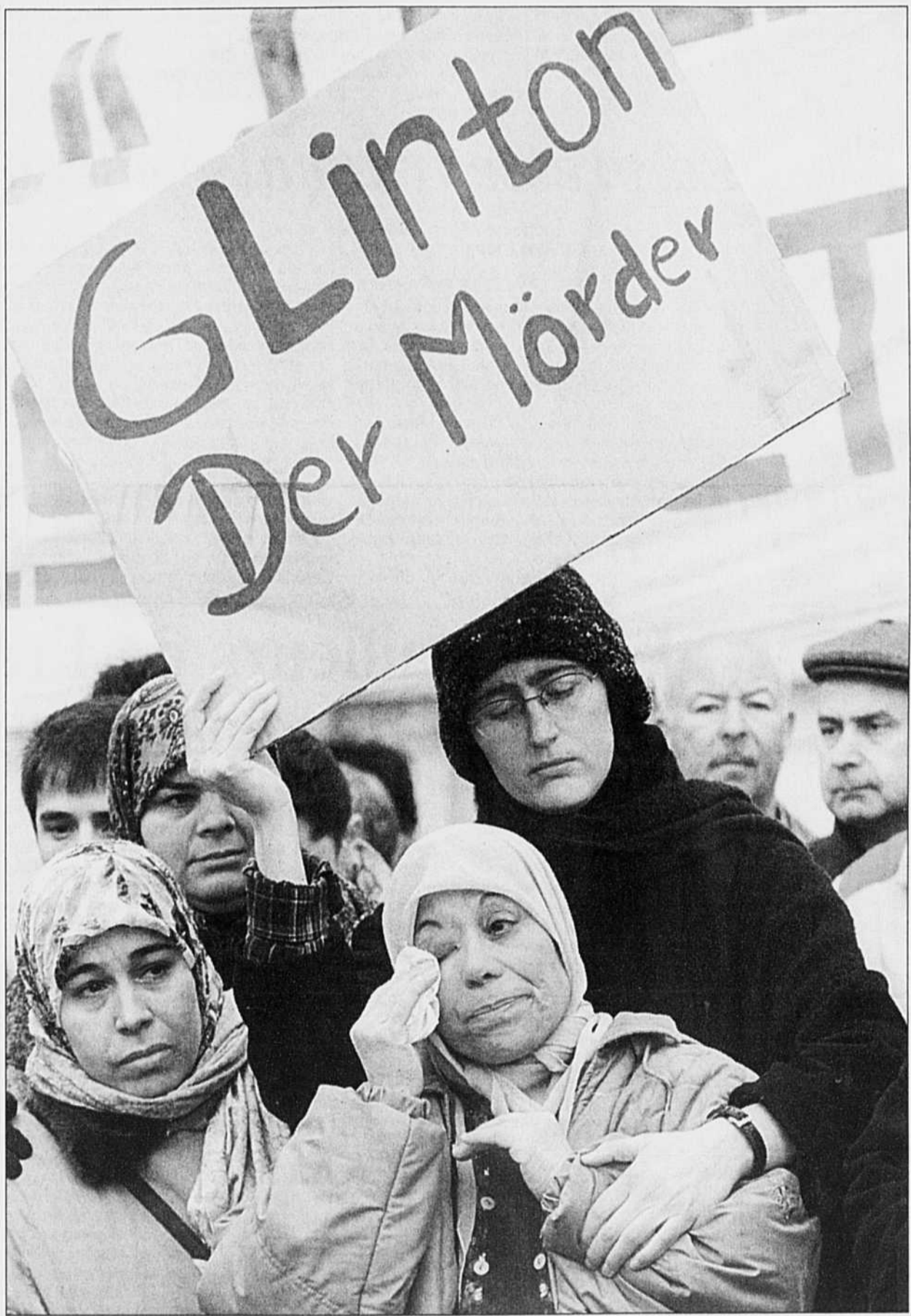
Washington s'est réveillée hier encore sous le choc d'une nouvelle journée historique, frénétique et dramatique. Samedi, William Jefferson Clinton, 42^e président des Etats-Unis, a été mis en accusation par la Chambre des représentants, devenant le deuxième chef d'Etat de l'histoire américaine (après Andrew Johnson en 1868) soumis à un procès en destitution. Il a réagi en jurant, depuis la pelouse de la Maison-Blanche, où il est apparu peu après le vote entouré de son épouse Hillary, du vice-président Gore et de nombreux représentants démocrates, de se battre «jusqu'à la dernière heure du dernier jour» de son mandat. Puis en annonçant la cessation des bombardements sur l'Irak après avoir déclaré avoir atteint ses objectifs. Mais les appels à sa démission ont été exacerbés par le harakiri politique qu'il avait commis dans l'hémicycle le matin même le chef de la majorité parlementaire républicaine, Robert Livingston, qui avait démissionné après avoir été contraint d'avouer des infidélités conjugales.

Tout au long de la journée de samedi, les Américains, partagés entre incrédulité et résignation, ont suivi en direct à la télévision une cascade d'événements sans précédent depuis les journées d'août 1974 qui avaient vu le président Nixon démissionner à la veille de sa mise en accusation à la suite du scandale du Watergate. Dès 7h 30 du matin la file d'attente était déjà longue devant les portes des tribunes du public de la Chambre. «C'est un moment

VOIR PAGE A 8: WASHINGTON

Lire aussi en page A 5

■ L'opinion publique reste fidèle à Clinton



Une Irakienne vivant maintenant en Allemagne a manifesté hier à Strasbourg son indignation en compagnie de quelques centaines de Français musulmans en qualifiant le président américain de meurtrier. Plusieurs manifestations semblables ont eu lieu un peu partout dans le monde.

Prisons pour femmes

80% des détenues pourraient purger une peine communautaire

Les femmes ne sont pas des criminelles typiques. Dans le monde occidental, elles ne représentent que 4% de la population carcérale. Minoritaires, elles n'ont pas droit, en prison, à un traitement comparable à celui accordé aux hommes. Une équipe de Montréal a étudié les conditions qu'on leur réserve dans les établissements carcéraux de huit pays d'Europe et d'Amérique.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les prisonnières, désavantagées en nombre, ne jouissent pas des mêmes avantages que les hommes en prison. La taille des enceintes qui les isolent du monde est souvent disproportionnée par rapport à la gravité des crimes qu'elles ont commis. Incarcérées dans des prisons à sécurité moyenne ou maximale, elles n'ont pas accès à des programmes de travail et de formation aussi variés. Les contacts et les visites prolongées de leurs conjoints et des enfants leur sont

souvent accordés de façon arbitraire.

De l'avis même des directeurs de prison interrogés par les chercheuses, «seulement 10% des femmes incarcérées constituent un réel danger pour la vie d'autrui et l'ordre social».

C'est ce que montre l'enquête menée par la criminologue Marie-Andrée Bertrand, de l'Université de Montréal, et plusieurs collaboratrices. L'équipe, qui se définit comme féministe, s'est rendue, outre au Canada et aux Etats-Unis, en Finlande, en Norvège, au Danemark, en Allemagne, en Angleterre et en Ecosse.

VOIR PAGE A 8: PRISONS



ARCHIVES LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

La visite officielle du premier ministre français

Jospin a appris à patiner

Prenant ses distances du «multiculturalisme» canadien, il estime que les anglophones devraient se mettre au français

Le premier ministre français Lionel Jospin a terminé sa première visite officielle chez nous samedi sur une entourloupette digne des meilleurs patineurs artistiques canado-québécois. Prenant ses distances du «multiculturalisme» canadien qu'il avait pourtant vanté jeudi, M. Jospin a rendu hommage à René Lévesque vendredi avant de suggérer aux anglophones québécois, samedi en conférence de presse, d'apprendre le français.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

«C'est une bonne raison d'apprendre le français, le fait qu'ils ne le comprennent pas. [...] C'est un manque de culture, surtout ici.»

Le premier ministre de la République française exprimait cette idée dans la foulée d'une question d'un journaliste anglophone à qui il expliquait que sa réponse précédente, en français, résumait bien comment il voyait la notion de multiculturalisme. Après avoir utilisé cette expression à Ottawa jeudi, M. Jospin s'en est expliqué au premier ministre Bouchard et à la nouvelle ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, à la satisfaction des Québécois.

«Pour moi, cette expression est synonyme de diversité et de pluralisme culturels. Elle n'est en rien connotée par un débat qui a lieu ici», de souligner M. Jospin.

Rien à voir donc avec le principe

mis sur pied par les libéraux de Pierre Trudeau dans les années 60-70 pour mettre la culture québécoise sur un pied d'égalité avec celles existant au sein des autres provinces de la fédération canadienne. Clairement, M. Jospin a voulu prendre ses distances du débat constitutionnel canado-québécois en déclarant samedi que «ce n'est pas mon problème».

Vendredi soir, après avoir été décoré de l'Ordre national du Québec par le premier ministre Bouchard, M. Jospin a repris à son compte la politique de non-ingérence et de non-indifférence que défendent les leaders français depuis une bonne vingtaine d'années à l'égard du Québec. Après avoir souhaité une longue vie à l'amitié qui lie la France au Canada à Ottawa, il a poussé un «vive le Québec» dans la vieille capitale vendredi soir tout en mentionnant que la France demeurait «disponible pour vous accompagner sur votre chemin».

«Comment pourrions-nous rester indifférents au sort de la plus impor-

tante communauté francophone hors d'Europe? Mais comment pourrions-nous prétendre nous ingérer, alors que vous réclamez précisément le droit de définir votre avenir sans intervention extérieure?»

Le premier ministre Jospin a soufflé le chaud et le froid durant tout son périple au Canada et au Québec. Il a tenu à souligner devant le premier ministre Chrétien la «convergence des vues qui existent entre le Canada et la France» en parlant de l'amitié qui lie les deux pays. Au Québec, il a parlé cependant de partenariat et de relation «sans équivalents», concluant même «qu'il n'y a qu'avec le Québec que nous travaillons ainsi».

«Partenariat stratégique»

Le Québec et la France ont d'ailleurs convenu au cours des derniers jours d'un «partenariat stratégique» impliquant une recrudescence des échanges commerciaux basés notamment sur l'innovation technologique. Les accords commerciaux signés lors de cette visite devraient déboucher sur des investissements de 180 millions, créant ainsi 600 emplois. Une bourse de 100 000 \$ sera de plus décernée à des projets conjoints franco-québécois favorisant l'innovation technologique.

Il y aura davantage de missions de haut niveau impliquant le Québec et la France, a annoncé le premier ministre Bouchard ce qui signifie des échanges accrus entre ministres et

hauts fonctionnaires. Les premiers ministres français et québécois s'entendent également sur la place à accorder aux jeunes et à l'économie sociale dans leurs préoccupations, ainsi qu'à l'économie du savoir. Il s'agit, comme par hasard, des thèmes de prédilection du nouveau Conseil des ministres nommé par M. Bouchard mardi dernier.

Lors de la conférence de presse-bilan de sa visite officielle, M. Jospin s'est exprimé, à son tour au micro, de vanter les qualités de son homologue québécois. Il l'a décrit comme un homme politique moderne, «pragmatique, mais en rien passif», un homme de conviction, de passion et de raison.

La prochaine rencontre entre les deux premiers ministres aura lieu en mars 1999 à Paris lors de la tenue du Printemps du Québec en sol français sous le thème Le Feu sous la glace. Pour le commissaire général québécois de cet événement culturel d'envergure, Robert Lepage, la thématique choisie évoque «la créativité, l'américanité, la nordicité, la vigueur et la diversité de notre création et de notre production».

Ensuite, le Québec commencera à organiser à son tour des Saisons dont la première sera consacrée à la France. Cette idée du premier ministre Bouchard a recueilli l'accord de principe de son homologue français samedi avant qu'il ne s'envole pour Paris.

À lire, offrir

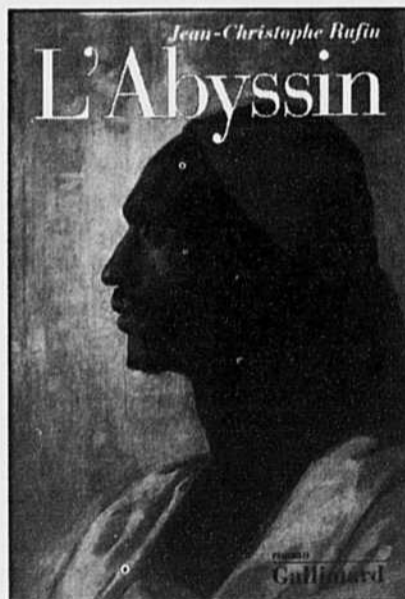
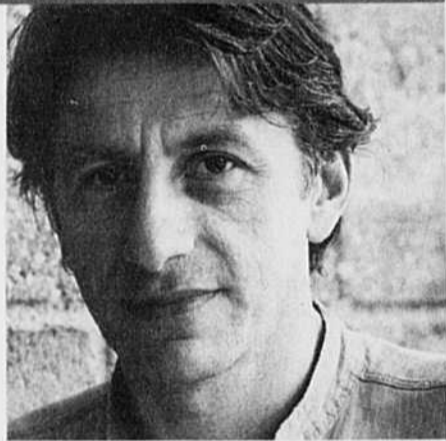


Les neuf vies
d'Edward
24,95\$
Denoël

Christine Brouillet

Edward est un chat. Avant de quitter sa neuvième et dernière vie, il décide de trouver un mari à sa maîtresse... Sensuel!

Jean-Christophe Rufin



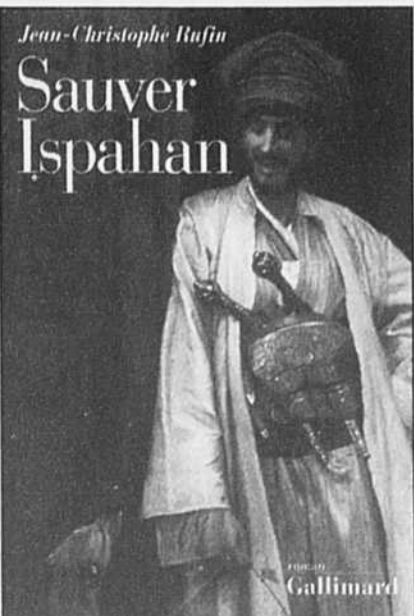
L'Abyssin

590 pages

29,95\$

Gallimard

Les folles équipées de Jean-Baptiste Poncet, herboriste et guérisseur, inspirées à la fois d'Alexandre Dumas et d'Indiana Jones... Palpitant!



Sauver Ispahan

514 pages

29,95\$

Gallimard

GALLIMARD

La presse française «découvre» le Canada

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Dans les médias français, la volonté de Paris de renforcer ses relations avec le Canada a fait passer au second plan le volet québécois du séjour du premier ministre français Lionel Jospin. Ottawa et Toronto ont en somme battu Montréal et Québec.

Le quotidien économique *La Tribune*, séduit par «sa poigne de fer et ses yeux de velours», est même allé jusqu'à publier un long portrait de Sheila Copps, la «ministre qui ouvre sa gueule» face à l'impérialisme culturel américain. Lucien Bouchard, dans le même temps, était rebaptisé Pierre et Jacques par le site Web du premier ministre français et le *Figaro économique*.

En fait, comme l'a signalé dès le départ

Libération, Lionel Jospin était «en visite bilingue» au Canada. «Le séjour aurait pu être périlleux si le Parti québécois avait remporté une grande victoire aux élections du 30 novembre», a signalé le quotidien. Mais il n'en a rien été, ce qui a effacé la perspective d'un nouveau référendum sur l'indépendance de la province.»

L'affaire étant entendue, et le premier ministre Jospin venant au Canada pour «parler business» (*Le Parisien*), les médias se sont tournés vers le Canada, «premier de classe du G7». Cela a donné une nouvelle occasion à la presse économique de vanter le «modèle canadien». *La Tribune* a même estimé que le «libéralisme social canadien» pourrait être une «source de réflexion pour les leaders socialistes européens» en quête d'une troisième voie.

Officiellement, la règle de la «non-ingérence, non-indifférence» continue de guider l'action française au Canada. Mais dans l'immédiat, elle est transcendée

par le «réalisme» prôné par Lionel Jospin, qui pense que «le Canada, en tant qu'espace économique, forme un tout». A Matignon, un proche du premier ministre admet: «Ce qui nous importe d'abord, c'est la défense de nos intérêts.»

Certains médias ont noté que Paris ne voulait plus se laisser «entraîner» par les indépendantistes dans les disputes canado-québécoises. Les souverainistes, a souligné *Libération* en citant un diplomate français, ne peuvent donc plus espérer «prendre en otage Paris dans leur querelle avec Ottawa» et se résignent «peu à peu au nouveau réalisme français».

Le quotidien estime pour le reste que Lionel Jospin, contraint de faire du slalom malgré l'absence de neige, a réussi «presque un sans-faute»: faire l'éloge de la fédération canadienne et lancer à Toronto «un Vive le Canada!» sans attirer «les remarques chargées de souverainistes».

Les travailleurs de Pratt & Whitney font des gains substantiels

MARIE-ANDRÉE
CHOUNARD
LE DEVOIR

Les travailleurs de la section 510 de l'usine Pratt & Whitney ont réussi à obtenir d'intéressants gains à glisser dans le bas de Noël au terme des négociations avec la partie patronale.

Parmi ceux-ci, hausse salariale, majoration du fonds de pension et reconnaissance des conjoints de même sexe pour accès à l'assurance, une première dans l'industrie canadienne de l'aéronautique.

Réunis en assemblée générale hier matin, quelque 1700 des 2800 travailleurs membres du Syndicat des

Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) ont en effet ratifié l'entente de principe survenue entre leurs représentants et la direction de l'usine d'aérospatiale vendredi soir. 89 % des travailleurs présents lors de l'assemblée ont accepté les nouvelles clauses d'une convention collective valide pour les trois prochaines années.

Pour clôturer de façon «heureuse» les négociations visant à renouveler la convention collective pour une nouvelle période de trois ans, les travailleurs repartent donc avec la promesse d'une augmentation salariale de l'ordre de 6 % plus indexation au coût de la vie pour les trois ans de l'entente. Cela pourrait porter la hausse à près de 10 %, juge Luc Desnoyers, directeur québécois des TCA.

«C'est un dénouement rapide mais surtout très heureux», a commenté hier Luc Desnoyers à la clôture de l'assemblée, visiblement ravi de la tournure des événements. «Nous avons obtenu des gains majeurs.» Les négociations auront duré trois semaines sans que ne soit brandi de mandat de grève et deux mois avant l'échéance de la présente convention.

Le syndicat estime avoir obtenu d'importants gains dans le domaine des pensions où la rente de base sera augmentée de 7 \$ d'ici à la fin de l'entente. L'admissibilité à la pré-retraite est désormais

fixée à 58 ans. L'usine effectue de même une percée dans le secteur des assurances, reconnaissant pour une assurance santé et collective, et au même titre que mari et femme, les conjoints de même sexe. «Le secteur de l'aérospatiale est reconnu pour un très grand conservatisme dans ce domaine, et ce gain constitue donc une première pour une usine en Amérique du Nord», explique M. Desnoyers. En plus d'une convention renouvelée, les 2800 travailleurs repartent avec 1000 \$ en poche, un «bonus» tombant à point consenti par la partie patronale pour souligner la fin de la négociation, explique M. Desnoyers.

«Avec cet accord, nous démontrons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des contrats à long terme [ce que la direction avait suggéré au syndicat lors de la dernière négociation] ou des clauses «orphelin» pour obtenir la signature d'une convention collective satisfaisante pour les travailleurs québécois.»

D'autres avancées ont été consenties notamment au chapitre des vacances, des congés personnels, des départs ou de maternité, des heures supplémentaires et de la possibilité d'obtenir un congé sabbatique. Un programme d'aide alcoolisme et toxicomanie a également été promis pour épauler les travailleurs qui en auraient besoin.

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Les fraudes d'assurances coûtent 1,3 milliard

Toronto (PC) — Bon an mal an, les fraudeurs arrivent à soutirer 1,3 milliard à leur assureur, bien que certains usent de stratagèmes pour le moins grossiers.

Que dire en effet de cet homme dont la maison avait complètement flambé, mais qui avait précieusement entposé des objets personnels dans un entrepôt avant l'incendie?

Un autre client est allé jusqu'à acquiescer un droit de douane sur une chaîne stéréo inexistante puis, le reçu fédéral en main, a réclamé à son assureur le prix de l'appareil soi-disant volé. Non seulement a-t-il échoué, mais le ministère du Revenu a même refusé de lui rembourser la taxe qu'il avait payée. Il ne s'agit que de deux exemples tirés du palmarès des

fausses réclamations d'assurances de 1998 établi par la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance. «La fraude à l'assurance m'étonnera toujours», commente Ann Walker, porte-parole de l'organisme. «Tout ce que les gens peuvent faire et jusqu'où ils sont prêts à aller.»

L'industrie de l'assurance estime que 15 % des réclamations sont non fondées, ce qui équivaut à un montant global de 1,3 milliard par année, ajoute Mme Walker. Or, lorsqu'on les a examinées plus attentivement, on s'est rendu compte que 15 % d'entre elles étaient douteuses. La fraude à l'assurance est le deuxième crime le plus payant en Amérique du Nord, tout juste précédée du trafic de stupéfiants, indique Ann Walker.

• LES ACTUALITÉS •

Le différend entre les pompiers et le Service de prévention des incendies

Le système informatique du SPIM victime de sabotage

«On ne peut pas dire que ça nuit au travail des pompiers»

Après plus d'une semaine de tentatives infructueuses pour parvenir à une entente, les pompiers de Montréal et leur employeur en sont toujours au conflit. Après les graffiti, les injures et les tuyaux perforés, c'était samedi au tour du système informatique d'être la cible de sabotage, un méfait qui pourrait entraîner une accusation d'outrage au tribunal.

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Dimanche tranquille dans le conflit opposant les pompiers de Montréal à leur direction, alors que la journée d'hier aura surtout servi à éteindre les feux, c'est-à-dire tenter de remettre en ordre le système informatique de répartition des appels mystérieusement déréglé samedi matin. Lassé, le Service des incendies envisage un nouveau recours juridique.

Le différend qui oppose désormais depuis plus d'une semaine l'Association des pompiers de Montréal au Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM) s'est transporté ce week-end de la rue au bureau: après avoir colmaté la cinquantaine de tuyaux d'incendies perforés vendredi à la caserne 29, le SPIM tentait désespérément hier après-midi encore de remettre en état de fonctionner son réseau informatique de répartition des appels, mis hors service en début de semaine.

«Ce nouveau bris n'est pas le fruit du hasard, il s'agissait vraiment de méfaits causés par une intervention humaine», a expliqué hier Alain Laforce, chargé de communication aux affaires publiques du service.

Ce système permet notamment l'envoi automatique d'informations es-

sentielles du centre de contrôle en direction des véhicules et des casernes. Sans lui et en cas d'alerte, les pompiers sont privés de certaines données jugées capitales, telles que l'emplacement des bornes d'incendie, le nombre de personnes handicapées sur les lieux du sinistre, la présence ou non de matières dangereuses, explique M. Laforce.

«En l'absence du système informatique, tout se fait au téléphone, manuellement. On ne peut pas dire à proprement parler que ça nuit au travail des pompiers, mais il est certain que ça peut retarder et influencer l'intervention qu'ils doivent faire.» Une équipe de techniciens s'affairait hier encore à reconfigurer le système informatique.

Le SPIM envisage la possibilité de recours juridiques contre l'Association des pompiers de Montréal (APM), sommée tard vendredi soir par voie d'injonction provisoire d'urgence de «cesser immédiatement tout acte de vandalisme et de sabotage de l'équipement de combat contre les incendies». Cette requête en Cour supérieure faisait suite à l'épisode des tuyaux perforés.

L'injonction exige notamment de l'APM qu'elle cesse de détériorer les unités, les outils, l'équipement, de même que tout matériel servant au combat des incendies; elle doit de même cesser l'utilisation des ondes



ARCHIVES LE DEVOIR

«Cesser immédiatement tout acte de vandalisme.»

radio pour la transmission de messages d'insultes; et se doit de permettre l'accès aux casernes des représentants du SPIM.

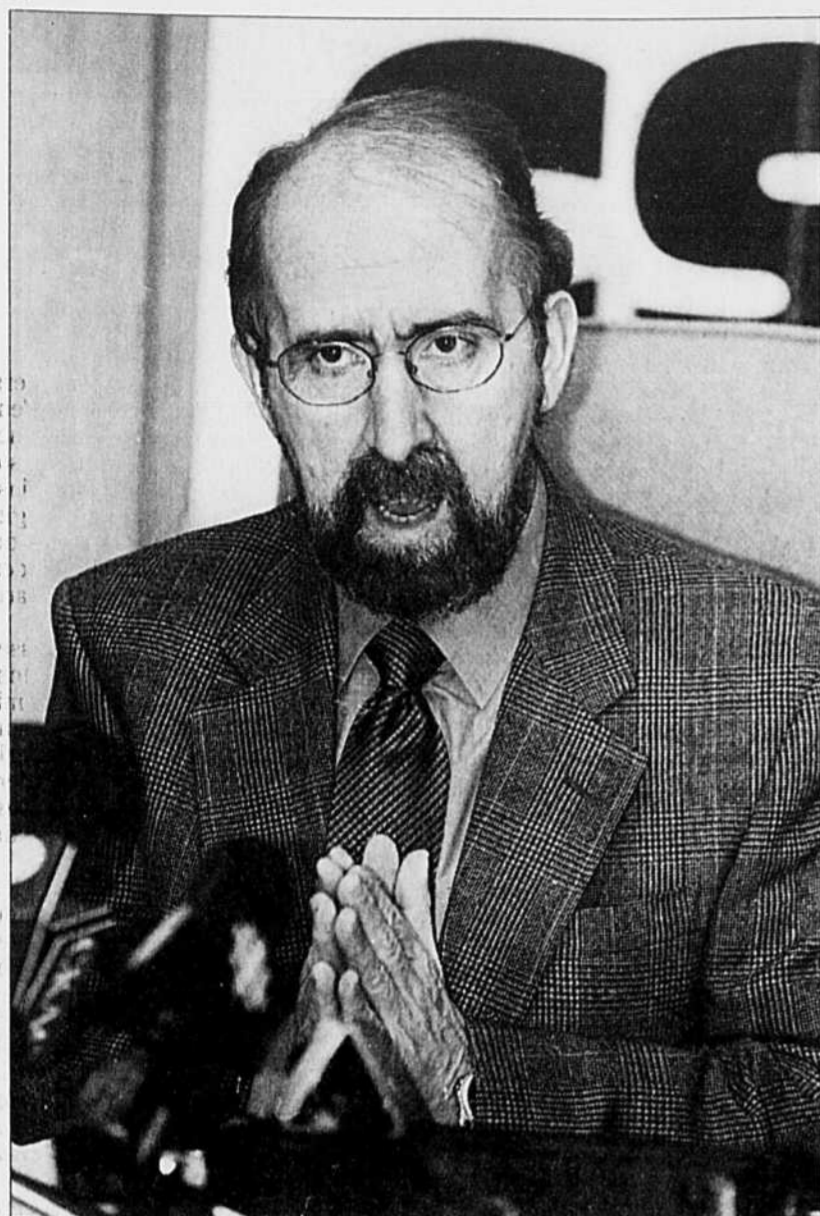
Au cours de la journée de samedi et plus tard durant la nuit, la direction du service affirme avoir été la cible d'injures et de menaces proférées par voie de télécopieur ou de téléphone. Hier cependant, rien de tel ne s'est produit.

Les avocats du SPIM envisagent donc divers recours juridiques pour faire cesser l'intimidation et le vandalisme, qui ont donné le ton à ce conflit en cours depuis plus d'une semaine. L'APM pourrait ainsi être accusée d'outrage au tribunal, et les pompiers reconnus coupables passibles d'amendes ou de peines d'emprisonnement.

L'ensemble des pompiers étaient au travail hier dans les 36 casernes de la ville et on ne rapportait aucun incident ayant entravé leur travail et mis en péril la sécurité de la population.

Aucune nouvelle séance de conciliation est prévue au cours des prochaines heures, la dernière de celles-ci ayant eu lieu mercredi dernier en présence d'un arbitre. Rappelons que les deux parties tentent de s'entendre autour notamment de la caisse de retraite et d'un nombre minimal de pompier et de camions requis.

Il a été impossible de joindre hier les représentants de l'Association des pompiers de Montréal. Depuis le début de l'escarmouche, son président, Gaston Fauvel, a d'ailleurs été très peu loquace auprès des médias.



MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

Gérard Larose, en conférence de presse hier: «Notre angle d'attaque.»

Dernier volet de la réforme du système de santé

Larose veut réaffirmer la mission des CLSC

JEAN DION
LE DEVOIR

Alors que s'amorce le dernier volet de la réforme du système québécois de soins de santé avec une nouvelle ministre, Pauline Marois, à la barre, la CSN souhaite que soit réaffirmé le rôle joué par les Centres locaux de services communautaires (CLSC).

Faisant l'analyse que «quatre années de compressions budgétaires ont mis à mal de façon très sérieuse le réseau des CLSC, et mettent en péril la mission même qui est la leur depuis 25 ans», le président de la CSN, Gérard Larose, a exigé hier que les CLSC «soient remis au centre des services de première ligne». Bref, qu'on mette fin à leurs fusions et que Québec injecte de l'argent neuf dans leur fonctionnement.

La CSN, qui compte 142 syndicats et 7000 membres présents dans les CLSC, tiendra début janvier un forum sur l'avenir de ces institutions, puis rencontrera Mme Marois. Et «ça va être notre angle d'attaque de faire en sorte de redresser le bateau dans le secteur de la santé en constituant une première ligne par les CLSC qui soit une ligne accessible, complète et intégrée, qui porte à la fois sur le volet médical, social et communautaire. On pense qu'il n'y a pas d'avenir pour notre système public sans ce redressement-là», a déclaré M. Larose.

En substance, la CSN veut voir réaffirmée la mission des CLSC sur quatre plans.

D'abord, que soit protégée leur approche intégrée: médicale, sociale, communautaire, préventive et curative. «Les compressions budgétaires ont fait en sorte que les ressources des CLSC ont été mobilisées pour assumer les conséquences du virage ambulatoire au détriment de la prévention, du social et du communautaire», a expliqué M. Larose, soulignant qu'en santé publique, les effectifs ont chuté de 1,6 % alors que la pauvreté a généré davantage de problèmes sociaux, de détresse psychologique et d'exclusion qui sollicitent les services d'une manière particulière.

On espère donc qu'à la faveur de la mise en place prochaine des Départements régionaux de médecine générale, le rôle des CLSC sera «clarifié» et leur place «la plus grande possible».

parce que ça demeure le dispositif public le plus accessible à l'ensemble de la population».

Deuxièmement, la CSN note qu'au cours des quatre dernières années, presque la moitié des CLSC (72 sur 146) ont disparu, fusionnés avec des centres d'accueil ou de soins de longue durée ou des hôpitaux. «Il faut que ça arrête. Il faut suspendre ces fusions», selon M. Larose.

Ensuite, la centrale syndicale veut que le budget des services de maintien à domicile passe de 300 à 600 millions de dollars. «Il faut au bas mot et très rapidement doubler la mise», a dit Gérard Larose. Les CLSC qui ont voulu assumer leurs responsabilités à ce niveau y ont grugé l'ensemble de leur marge de manœuvre. Ailleurs, «massivement, ce service a été «dompé» dans la cour des organismes communautaires, des organismes actifs en économie sociale ou carrément des familles, des femmes plus particulièrement».

Enfin, la CSN tient à l'affirmation du caractère public du système de santé, menacé selon elle par un repli des CLSC. «L'insuffisance des ressources est par définition une mine d'or pour le secteur privé», a fait valoir M. Larose.

Il a par ailleurs convenu que les citoyens n'avaient peut-être pas suffisamment recours aux services des CLSC, qui desservent inégalement les différentes régions et n'ont pas toujours des heures d'ouverture attrayantes (lundi au vendredi, de 9 à 17 h, dans bien des cas). A cet égard, il a indiqué qu'«on a de l'éducation populaire à faire».

«C'est sûr que les gens ont l'impression qu'en arrivant dans la salle d'attente de l'urgence [d'un hôpital], ils ont là tous les soins pour répondre à tous leurs besoins. Ce n'est pas vrai. Une urgence, ce n'est pas une salle de consultation. On estime que les CLSC peuvent être la véritable première ligne, pour les diagnostics et aussi pour les premiers soins.»

Quant aux fonds si difficiles à trouver, la CSN indique que le «réinvestissement» sera l'un des éléments importants au programme des prochaines négociations dans le secteur public, qui auront lieu au printemps. Les dossiers salarial et de la sécurité d'emploi seront également au cœur des discussions, que la centrale prévoit «lourdes et longues».

«Baby Doc» est heureux

Paris (AFP) — Jean-Claude Duvalier, l'ancien dictateur haïtien, vit toujours en exil en France, où il affirme bénéficier d'un «droit d'asile exceptionnel», mais, craignant pour sa vie, il se cache et se montre discret sur ses moyens d'existence.

«Je bénéficie d'un droit d'asile exceptionnel implicitement confirmé par les tribunaux français», a-t-il déclaré hier sur la chaîne d'information française LCI.

Une décision du tribunal de Grenoble en 1987 a débouté l'Etat français qui voulait l'expulser, a-t-il précisé.

Ce statut particulier lui permet de résider depuis treize ans sur le territoire français et de ne pas avoir de documents d'identité, a-t-il ajouté. La France lui a en revanche refusé l'asile politique, a-t-il reconnu, mais une demande de «droit de résidence» est «en cours» d'examen. Président à vie chassé de son pays en 1986, Jean-Claude Duvalier, 47

ans, surnommé «Baby Doc», refuse la comparaison avec l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet.

«Je n'ai pas de sang sur les mains et j'ai la conscience tranquille. On ne peut comparer le général Pinochet avec les Duvalier», a-t-il déclaré.

Jean-Claude Duvalier a succédé en 1971 à son père François, surnommé «Papa Doc», au pouvoir depuis 1957 avec le soutien d'une milice armée extrêmement violente, les «tontons macoutes». «Honnêtement, je pense qu'on devrait le juger [le général Pinochet] et tous ceux qui ont soutenu son régime, qui ont été d'une certaine manière impliqués dans le coup d'Etat de 1973», a-t-il ajouté, refusant d'être plus explicite.

Sa situation est totalement différente, affirme-t-il. «Je ne fais l'objet d'aucune poursuite en Haïti et, à ma connaissance, il n'y a aucun dépôt de plainte en France pour l'instant», explique-t-il.

Les victimes de l'hépatite C sont divisées

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Jeremy Beaty, le président de la Société canadienne de l'hépatite C, est partagé à l'égard de la récente offre fédérale-provinciale de compensation aux victimes du sang contaminé. C'est que les victimes qu'il s'efforce de représenter au mieux de leurs intérêts sont divisées.

Certaines sont heureuses de l'offre, d'autres sont furieuses. L'incertitude de M. Beaty sur la meilleure façon de réagir à cette offre se trouve exacerbée à cause de la façon dont elle a été divulguée — par des fuites auprès d'individus sélectionnés en fin de journée, un vendredi, en l'absence de tout communiqué ou de toute conférence de presse.

L'offre semble tenir compte du caractère imprévisible d'un virus qui tue parfois sauvagement les

personnes atteintes, tout en laissant d'autres vivre une vie presque normale. Les porteurs du virus de la maladie manifestant peu de symptômes recevront un paiement unique de 10 000 \$. Ceux qui souffrent de graves symptômes ou ont besoin d'une transplantation de foie pourraient toucher jusqu'à 120 000 \$, plus un revenu de substitution pouvant atteindre 52 000 \$ par an.

«Certainement, les personnes atteintes de l'hépatite C qui sont malades seront très satisfaites de cette offre», a commenté M. Beaty. Elle comporte non seulement de l'argent, mais aussi des dispositions pour pertes de revenus.

«Les personnes qui ne sont pas tellement souffrantes, et qui ne touchent que 10 000 \$, vont considérer cela dans le contexte de l'annonce récente du versement de 240 000 \$ aux personnes infectées par le VIH de manière secondaire», c'est-à-dire par un

proche. La semaine dernière, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, avait annoncé que les gens ayant contracté le virus du sida par l'intermédiaire d'un conjoint ou d'un parent contaminé par le système canadien du sang recevraient 240 000 \$. Cette annonce en avait incité plusieurs à croire que les personnes ayant contracté l'hépatite C auraient droit à un traitement similaire, et à faire des comparaisons, une fois connue l'offre aux victimes de l'hépatite C.

Cette offre stipule que les victimes de l'hépatite C infectées entre 1986 et 1990 renonceraient à leur droit de poursuivre la Croix-Rouge, afin que les fonds de l'organisme — environ 50 à 70 millions — puissent être mis à la disposition des personnes infectées avant 1986 ou après 1990.

L'Ontario, qui participe à l'offre fédérale, n'est pas satisfaite. Un porte-parole de la ministre de la Santé de l'Ontario, Elizabeth Witmer, a fait savoir que

le gouvernement fédéral aurait dû offrir de l'argent à toutes les victimes, et non seulement à celles ayant été infectées entre 1986 et 1990.

Les provinces qui ont décidé d'aider les victimes non couvertes par le programme de compensation — le Québec et l'Ontario — devraient pouvoir avoir accès aux fonds de la Croix-Rouge, a dit le porte-parole Jeremy Beaty.

La controverse autour des personnes auxquelles devrait être destinée l'offre pourrait expliquer pourquoi les politiciens, qui exploitent habituellement au maximum toute annonce de dépense, ont laissé «couler» cette nouvelle d'une manière quasi furtive.

M. Beaty se dit d'accord avec une échelle de compensation ajustée selon que la personne est malade ou pas. Mais il souhaiterait avoir plus d'informations sur l'offre avant de se prononcer.

Sièges pour enfants dangereux

Washington (AP) — Une agence fédérale américaine mène actuellement une enquête sur les dangers que posent près de 900 000 sièges à double usage pour enfants. Il s'agit de sièges pouvant servir soit de porte-bébé, soit de siège d'automobile.

Des parents ont fait savoir que la poignée du siège peut s'ouvrir subitement, projetant les bébés au sol.

Les produits visés par l'enquête sont les sièges Arriva et Turn-Around, produits par la compagnie Cosco entre 1995 et 1998, et Infant Rider, de Kolcraft Enterprises fabriqués entre 1996 et 1998. Environ 460 000 des sièges Cosco et 415 000 des sièges Kolcraft ont été manufacturés au cours des années faisant l'objet de l'enquête.

Bienvenue dans l'univers de Spinelli Lexus



[498\$ / mois]

Lexus ES 300 '99

V6 DACT 24 soupapes de 210 ch
Système de son Premium de Pioneer
Accès à distance sans clé
Et beaucoup plus encore...

No1 dans les tests d'impact latéraux*

Prenez avantage des privilèges offerts par Spinelli Lexus

Meilleur prix garanti • Primes Fidélité • Privilèges d'échange • Lavage à la main • Service de chauffeur • Véhicules de courtoisie

SPINELLI
LEXUS

561, boul. St-Joseph, Lachine
(Près du bord de l'eau)

LEXUS
La conquête de la perfection

514-634-7171
1 800 352-6111

www.spinelliauto.com

TAPIS DÉCOR

VOUS MÉRITEZ UN

CADEAU

VENTE DE

CARPETTES

À motifs aztèque, oriental, moderne, sisal, berbère.

INVENTAIRE
Réduction jusqu'à

50%

1090, rue Laurier Ouest,
Outremont (514) 274-1090

Ce que vous devez savoir : Sur location 48 mois. Acompte de 6 800\$. Limite de 96 000km. 0,15\$/km extra. L'immatriculation, les taxes et l'assurance ne sont pas comprises. Cette offre s'adresse aux particuliers accrédités. Dépôt de sécurité requis. Vous pouvez aussi louer sans dépôt initial. Offre valide sur véhicules en inventaire seulement. *Source : NBC Date line du mois de novembre 1998.

• LES ACTUALITÉS •

Les normes sur le phosphore seraient bientôt abandonnées

En échange de la promulgation du droit de produire, en 1997, Québec avait édicté de nouvelles normes sur le contrôle de la pollution animale, basées sur le principe que les apports d'engrais ne devraient pas dépasser dans les champs l'appétit des plantes. Ces normes, que les producteurs pourront appliquer et contrôler eux-mêmes, devaient en principe contrôler non plus les seuls besoins des plantes en azote mais aussi en phosphore, le plus critique des engrais pour les cours d'eau.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les apports annuels de phosphore à des fins agricoles, soit 134 000 tonnes par an, dépassent au Québec de 70 % les besoins totaux de l'ensemble des cultures de la province, lesquels sont évalués à 78 000 tonnes.

En réalité, les 75 000 tonnes de phosphore contenu dans les déjections animales, fumiers et lisiers, pourraient répondre à elles seules aux besoins de toutes les cultures de la province, soit 78 000 tonnes par an, ce qui permettrait au monde agricole de cesser pratiquement d'épandre chaque année quelque 59 000 tonnes de phosphore sous forme d'engrais minéraux.

C'est ce que révèle le rapport du *Groupe technique sur la norme sur le phosphore*, remis au gouvernement québécois en février dernier, et qui fait partie d'une *Proposition de norme sur la fertilisation organique phosphatée*, déposée le 14 mai 1998, deux documents obtenus par *Le Devoir*.

Les membres du groupe de travail à l'origine de cette proposition suggèrent au gouvernement de modifier la norme actuelle du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine animale (RRPOA) au profit de nouvelles règles inspirées de la méthode américaine, basée sur le «risque» de pollution. Cette norme serait plus ou moins exigeante, selon les régions, les sols, les cultures et surtout selon la capacité de dilution des cours d'eau récepteurs!

Cependant, les difficultés d'application d'une éventuelle norme sur le phosphore, quelle qu'elle soit, sont jugées si grandes au ministère de l'Environnement qu'on songe tout simplement à abandonner l'idée d'en promulguer une au cours des prochaines années, voire de la prochaine décennie, a appris *Le Devoir* de source bien informée.

La norme actuelle, basée sur les concentrations

d'azote, ne tient pas compte des concentrations de phosphore qui sont aussi présentes dans les déjections animales. Or si la norme sur l'azote est plus adaptée aux besoins des plantes, elle provoque une accumulation importante du phosphore dans le sol car les plantes n'en consomment pas dans une proportion aussi importante. L'accumulation du phosphore dans les sols agricoles y constitue de véritables bombes à retardement environnementales car, passé un certain seuil, ces sols libèrent irrémédiablement ce phosphore vers les cours d'eau, y provoquant la prolifération des algues et l'atrophie générale de la vie aquatique.

Point n° 6

En juin dernier, *Le Devoir* faisait état de l'intention du ministère de reporter de cinq ans l'adoption d'une norme sur le phosphore par rapport à l'échéancier adopté Québec. Le recul actuellement planifié, qui irait en deçà des propositions du groupe de travail, sera présenté le 21 janvier à la Table de concertation sur la réduction de la pollution animale au point n° 6 de l'ordre du jour.

Le ministère baisse en réalité les bras dans ce dossier parce qu'il craint les difficultés d'application de sa propre norme dans les trois grandes régions en surplus, Chaudière-Appalaches, Montérégie-est et Laval-Montréal-Lanaudière, lesquelles produisent ensemble 60% du surplus provincial de phosphore.

Le débat en apparence technique sur les différents scénarios de normes est en réalité très politique.

Ainsi, l'application de la vieille norme sur l'azote ne laisse, par exemple, que cinq municipalités en surplus dans la région Chaudière-Appalaches alors que les dispositions du nouveau règlement (RRPOA) feraient grimper ce chiffre à 82. Si Québec adoptait une politique d'excédent zéro, pas moins de 112 municipalités seraient alors considérées en surplus dans cette région. Si on autorisait cependant un excédent de 20 kg

à l'hectare, le nombre de municipalités en excédent tomberait à 47 et si on légalisait un excédent de 40 kg à l'hectare, les municipalités en excédent ne seraient plus que 27!

À l'échelle du Québec, le nombre de municipalités en excédent se situerait ainsi selon les mêmes scénarios: norme azote, soit le *statu quo* vers lequel Québec s'oriente: 84 municipalités en excédent. Nouveau règlement: 365. Équilibre total: 553. Avec 20 kg en excès: 176. Avec 40 kg en excès: 103.

L'imposition de normes d'épandage plus sévères aura pour conséquences de faire augmenter le nombre d'entreprises en situation de surplus, lesquelles devront, en conséquence, se trouver des surfaces d'épandage supplémentaires dans des régions en situation... de surplus. A aucun moment, le rapport n'envisage d'adapter le niveau des productions animales à la capacité des sols ou des cours d'eau, ou d'amorcer le déplacement de ces productions, quitte à les aider, vers des régions moins saturées.

Pourtant, les conséquences des surplus actuels sont dramatiques.

Deux rivières, soit la Yamaska et l'Assomption, dépassent actuellement de 100 % les critères de qualité de la vie aquatique! Quatre autres cours d'eau, l'Étchemin, la Nicolet (S-O), la Saint-François et la Richelieu dépassent ces seuils de survie par plus de 95 %, glissant inexorablement sur la pente de l'eutrophisation ou de la mort biologique. La Chaudière et la Nicolet affichent pour leur part des excédents de la norme de 82 % et 70 %.

Les chercheurs ont étudié trois scénarios de normes sur le phosphore, qui dépasseraient le niveau... de volonté politique de Québec.

Le nouveau règlement (RRPOA), qui vise à restaurer les cours d'eau au niveau du seuil de survie des espèces, exigerait une réduction globale de 40 % des apports en phosphore. La norme hollandaise, qui se contente de «freiner la détérioration», exigerait une réduction de 12 % des apports à l'échelle provinciale. Et la norme américaine, servie à la québécoise — une approche basée sur le «risque» de pollution, lequel diminue selon la capacité de dilution du cours d'eau — exigerait tout au plus une réduction de 5 % des apports en phosphore par rapport à 1996. C'est cette formule que propose le groupe de travail et que l'Environnement jugerait actuellement trop draconienne.

Ça y est!



MARTIN C. CHAMBERLAND LE DEVOIR

LES ANIMATEURS des bulletins de nouvelles ont beau afficher des airs de catastrophes à chaque fois qu'ils nous annoncent des flocons et du froid, les vrais Québécois — c'est-à-dire ceux qui ont quelques chromosomes d'antigel — ont éprouvé une joie indicible samedi en découvrant la métropole sous la neige!

Parce qu'on avait promis de les remplacer

Les réparations sur les Labrador étaient rares

PRESSE CANADIENNE

Halifax — En 1992, les Forces armées canadiennes renoncèrent à remplacer les moteurs défectueux de leurs hélicoptères Labrador parce que le gouvernement conservateur de l'époque avait promis de nouveaux appareils sophistiqués, indique un rapport interne.

La question du remplacement des moteurs ne refit surface qu'en 1996, trois ans après que le gouvernement libéral nouvellement élu eut annulé l'achat des nouveaux hélicoptères, alléguant qu'ils étaient trop coûteux.

Les appareils de la flotte Labrador avaient alors déjà subi des dizaines d'ennuis de moteur, et un écrasement s'était produit en Nouvelle-Écosse en 1995.

Les retards subis pour le remplacement des moteurs pourraient aussi avoir eu un rôle à jouer dans l'écrasement d'un Labrador à Marsou, en Gaspésie, le 2 octobre, occasionnant six pertes de vie.

Cet appareil était l'un des quatre Labrador de la flotte de 13 hélicoptères qui n'avaient pas encore été réparés.

Il devait entrer à l'atelier le 13 octobre. Les enquêteurs soupçonnent maintenant que l'appareil a eu des problèmes de moteurs, que l'un de ceux-ci a pris feu et qu'il a dû être éteint peu avant que le Labrador ne

se brise en trois sections. L'annulation du programme de 1992 est évoquée dans une importante étude sur la fiabilité des moteurs de Labrador, qui a été obtenue grâce à la Loi d'accès à l'information.

Le rapport d'avril 1996, qui recommandait de doter la flotte de nouveaux moteurs, précisait que la décision du gouvernement conservateur de Brian Mulroney d'acheter des hélicoptères EH-101 avait mis fin au projet de remplacement. Le premier EH-101 devait entrer en service en 1998.

Depuis deux ans, l'armée installe sur ses Labrador de nouveaux moteurs de 65 000 \$ dotés d'un dispositif de contrôle de carburant plus fiable, pour pallier un problème mentionné dans le rapport de 1996.

L'armée prévoit en outre installer ce type de moteur sur sa flotte de 30 hélicoptères Sea King qui, comme les Labrador, datent des années 60 et ont éprouvé leur part d'ennuis mécaniques.

En avril dernier, le gouvernement libéral a commandé 15 hélicoptères utilisant une technologie de pointe pour remplacer les Labrador. Le premier de ces appareils doit entrer en service vers la fin de 2001. Contrairement aux Labrador, les Cormorants, des trimoteurs, pourront continuer à voler si un moteur cesse de fonctionner.

Torstar voudrait battre l'offre de Quebecor

Les actions de Sun Media brillent

Toronto (PC) — Les actions de Sun Media ont vu leur valeur augmenter vendredi à la Bourse de Toronto, à la suite de rumeurs voulant que le rival Torstar s'apprête à bonifier son offre pour l'acquisition de la chaîne de journaux afin de faire mieux que l'offre publique d'achat amicale de l'entreprise Quebecor.

Les actions de Sun Media ont gagné 40 cents pour terminer la journée à 21,80 \$ à Toronto, poursuivant leur récente escalade qui les a menées à leur plus haut niveau depuis un an. Les actions Torstar de catégorie B sont demeurées inchangées à 16,90 \$.

L'activité entourant les actions de Sun Media sur le marché boursier laisse supposer que les investisseurs

croient que Torstar, propriétaire du Toronto Star, pourrait faire une nouvelle proposition avant que son offre de 900 millions n'arrive à terme mercredi.

Dans un effort pour repousser Torstar, Sun Media avait convenu d'un rachat en espèces de 938 millions par Quebecor, conglomérat montréalais qui possède notamment le *Journal de Montréal* et le *Winnipeg Sun*.

Plusieurs observateurs avaient conclu que le combat était terminé lorsque le conseil d'administration de Sun Media avait avalisé l'offre de 21 \$ l'action faite par Quebecor. Les analystes s'attendent cependant à ce que Torstar dépose une nouvelle offre, car l'entreprise semble très désireuse d'acquérir des actifs de Sun Media. Au

nombre de ces actifs se trouvent les journaux Sun de format tabloïd à Calgary, Edmonton, Toronto et Ottawa, plusieurs journaux plein format convoités ainsi qu'une participation de 60 % dans le service de nouvelles CANOE offert sur Internet.

Le 8 décembre, Torstar a bonifié son offre initiale de 748 millions faite en octobre pour l'ensemble des actifs de Sun Media en ajoutant 2,75 \$ l'action à l'offre en espèces. Plusieurs analystes estiment qu'une offre entièrement en espèces serait nécessaire pour défaire Quebecor. Certains émettent l'hypothèse que Torstar pourrait tenter de négocier avec Quebecor pour partager les actifs de Sun Media, Quebecor héritant des formats tabloïd

et Torstar des journaux plein format et autres propriétés. Torstar n'a pas participé à la série de consolidations qui s'est produite au cours des dernières années. Son concurrent, Southam, s'est ainsi retrouvé propriétaire de 33 des 105 quotidiens canadiens et Sun Media de 15 autres, dont plusieurs journaux importants sur le territoire de Torstar, dans le sud de l'Ontario: le *London Free Press*, le *Kitchener-Waterloo Record* et le *Hamilton Spectator*.

Le groupe Hollinger de Conrad Black — actionnaire principal de Southam — possède 25 autres journaux, alors que les 15 journaux de Sun Media en font le deuxième plus important éditeur canadien en termes de tirage.

Magnat du porno en fauteuil roulant

Larry Flynt fait trembler Washington

Washington (AFP) — Le magnat américain du porno, Larry Flynt, a lancé une attaque en règle contre l'hypocrisie des mœurs régnant au sein de la classe politique, une croisade assurée de faire plus d'une victime chez les professeurs de vertu de l'establishment washingtonien.

Paraplégique depuis une tentative d'assassinat en 1978, le fondateur du magazine pornographique *Hustler* a jeté sa mini-bombe le 4 octobre, avec une page de publicité dans le *Washington Post* promettant une récompense d'un million de dollars à quiconque prouverait avoir eu une «liaison sexuelle adultère» avec un membre du Congrès ou un haut fonctionnaire.

«Les tuyaux ont commencé à nous parvenir dès la publication de l'annon-

ce», confie Larry Flynt, interrogé ce week-end sur une chaîne de télévision.

Samedi, une première tête, et de poids, est tombée: celle du futur «speaker» (président) républicain de la Chambre des représentants) qui devait prendre ses fonctions en janvier, Bob Livingston.

Selon Larry Flynt, quatre femmes l'ont appelé en jurant avoir eu une liaison extra-maritale avec le nouvel homme fort des républicains. «Il savait que nous étions en train d'enquêter là-dessus», assure-t-il. Bob Livingston a finalement préféré démissionner plutôt que de voir débiller les détails salaces de ses infidélités conjugales.

«Je suis très heureux si mes efforts pour quelque chose dans le départ de ce genre de coupeurs d'oreilles de la droite radicale [...] qui représentent

une menace pour notre forme unique de démocratie», se réjouit Larry Flynt. Trois parlementaires républicains ont déjà eu récemment à reconnaître des liaisons extraconjugales, dont le représentant de l'Indiana Dan Burton, père d'un fils adultérin, et le président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Henry Hyde. Tenancier d'une petite boîte de strip-tease dans le Kentucky, Flynt a fait fortune en révélant, sur papier glacé, les détails les plus intimes de l'anatomie féminine avec le lancement en 1974 du magazine «hard-core» *Hustler*.

À 55 ans, il règne aujourd'hui sur un empire multimédia basé à Los Angeles et au chiffre d'affaires annuel estimé à plus de 100 millions de dollars. Même si *Hustler*, porte-éten-

dard du groupe, a vu sa diffusion mensuelle fondre de moitié en vingt ans pour tomber à 400 000 exemplaires. Célèbre pour ses provocations — «la seule chose dont je sois coupable, c'est de mauvais goût», aime-t-il à dire — et son combat controversé pour la liberté d'expression raconté dans un film de Milos Forman, Larry Flynt, honni de la droite religieuse, s'empare volontiers contre ces républicains qui se drapent dans la vertu pour juger et, peut-être destituer, le président Bill Clinton.

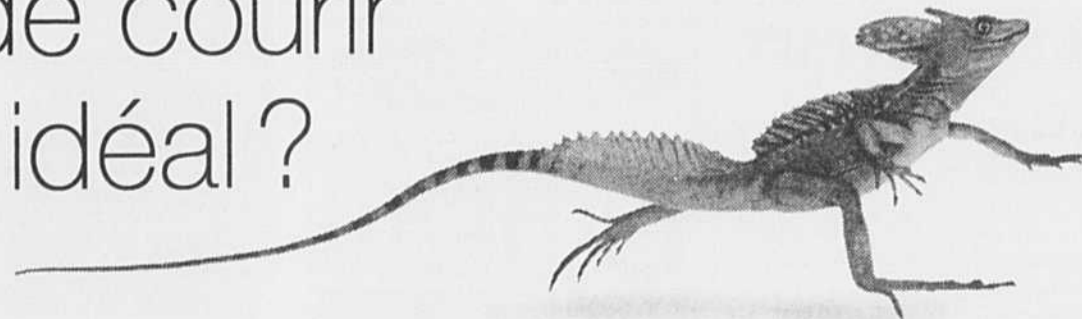
«Mon unique but», explique-t-il aujourd'hui, «est de montrer l'hypocrisie de Washington, et si ces gens au Congrès veulent s'ériger en juges du président, ils ne devraient pas avoir de cadavres dans leur placard».

Encore en train de courir après le cadeau idéal?



Voici les 10 raisons principales qui font du téléphone SCP Clearnet le cadeau que tout le monde veut.

- 1 C'est le téléphone SCP bimode le plus vendu au pays.
- 2 Seul Clearnet offre un forfait de temps d'antenne illimité la fin de semaine. Cela représente plus de 11 000 minutes à partir de seulement 30 \$ par mois (on pourra vous dire merci mille fois!)
- 3 Seul Clearnet offre la messagerie vocale, l'afficheur et l'appel en attente sans supplément.
- 4 Seul Clearnet facture à la seconde pour tout type d'appel.
- 5 Pas de frais d'itinérance au Canada.
- 6 Pas de frais de mise en service ni de microprocesseur à acheter.
- 7 Aucun contrat à signer.
- 8 Une garantie de satisfaction de 30 jours sur votre appareil Sony.
- 9 Appels locaux gratuits le jour de votre fête.
- 10 Et si vous achetez un SCP Clearnet dès maintenant, vous obtiendrez gratuitement, au choix, un Walkman® Sports de Sony, un radio-réveil Dream Machine® de Sony ou quatre billets de cinéma Cinéplex.



clearnet
scp



LE DEVOIR

LE MONDE

LETTRE DE PÉKIN

Du maoïsme au socialisme de marché

La Chine populaire célébrera l'an prochain le cinquantième anniversaire de sa fondation. En attendant, comme pour se rajeunir, elle fête le vingtième anniversaire du lancement des réformes économiques qui ont sonné le glas du maoïsme.

A entendre les déclarations qui saluent cet anniversaire, on pourrait croire que la république populaire est née véritablement en décembre 1978, à l'issue d'une réunion du comité central du parti communiste qui, sous la direction de Deng Xiaoping, reléguait le collectivisme et le catéchisme maoïste aux oubliettes. Vingt ans plus tard, ce n'est plus le petit livre rouge que tout Chinois se doit de brandir ostensiblement, mais le téléphone portable. Dans les grandes villes, les magasins regorgent de victuailles et de biens de consommation que les Chinois peuvent acheter sans avoir besoin d'obtenir des tickets de rationnement ou de faire la queue. Les foyers citadins sont tous équipés d'un téléviseur couleur, 89 % des familles en ville ont un lave-linge, 72 % ont un réfrigérateur.

La métamorphose de la Chine durant ces vingt dernières années se voit partout : dans les gigantesques magasins qui étalent des produits importés de luxe, dans les rues des grandes villes où les bicyclettes ont été détrônées par les voitures de marques étrangères, dans les vêtements — de contrefaçon ou d'authentiques griffes américaines — que les Chinois affectionnent après avoir remis l'uniforme bleu ou gris, dans les luxueux hôtels et les «plazas» commerciales surdimensionnées qui sortent de terre à un rythme extravagant. La loi canonique de la Chine actuelle n'est plus de «faire la révolution» mais de «faire de l'argent». En 1978, la Chine est au bord du naufrage. Elle est sortie exsangue des expérimentations de collectivisation implacable et des incessantes campagnes de «rectification» politique. La mort de Mao Zedong, en 1976, le procès de la «bande des quatre», principaux instigateurs de la «révolution culturelle», vont ouvrir la voie aux réformes de Deng Xiaoping.

Rapidement, les communes populaires sont démantelées, les terres restituées, par bail, aux paysans, désormais autorisés à choisir leur production et à la vendre sur les marchés. Dès 1979, la Chine s'ouvre aux investissements étrangers et les premières entreprises industrielles en joint-venture font leur apparition. Le capitalisme est introduit, à titre expérimental, dans des zones économiques créées dans plusieurs régions côtières : elles seront les «locomotives» du développement. Durant vingt ans, la Chine connaît une croissance économique annuelle de 10 %. En vingt ans, le produit intérieur brut par habitant a été multiplié par cinq et le revenu agricole a quadruplé.

Deng Xiaoping lance un slogan : «Il est glorieux de s'enrichir» et affuble le système qu'il met en place d'un titre suffisamment imprécis pour autoriser toute interprétation : «le socialisme de marché aux caractéristiques chinoises».

Aujourd'hui, il n'y a pas un responsable gouvernemental, de haut rang ou de bas étage, qui ne vous assène cette formule passe-partout pour expliquer tout et son contraire. Les entreprises d'Etat, le régime de parti unique, la relève du socialisme, la bourse des valeurs et la recherche du profit, cela relève du marché ; le baillonnement de la dissidence, cela relève des caractéristiques chinoises. Vingt ans après le lancement des réformes qui l'ont hissée au rang de puissance économique et commerciale, la Chine est pourtant de nouveau à la croisée des chemins. Elargir l'«expérience capitaliste» à l'ensemble du pays et des secteurs d'activité ou s'en tenir aux succès remportés depuis vingt ans ? Car si beaucoup de Chinois ont promptement saisi l'occasion qui leur était offerte de s'enrichir et se sont constitués en une nouvelle élite menant grand train, les disparités sociales et géographiques sont devenues criantes. Les régions côtières ont prospéré de manière phénoménale. Le reste du pays est à la rampe. A Pékin, le luxe le plus tape-à-l'œil côtoie la misère absolue. Les sociétés publiques, par l'intermédiaire desquelles l'Etat contrôle encore largement l'économie, n'ont pas été atteintes par les réformes de Deng Xiaoping. C'est aux dirigeants actuels qu'il revient de s'attaquer au problème que posent ces mastodontes archaïques et chroniquement déficitaires, héritages encombrants du maoïsme. La restructuration des entreprises d'Etat passe par des licenciements massifs d'autant plus douloureux que la protection sociale hors emploi est inexistante. Mais si la Chine doit poursuivre sa modernisation, elle peut difficilement faire l'économie d'une refonte de ces entreprises qui englobent les trois quarts des investissements industriels et ne comptent que pour le tiers de la production industrielle.

Si les dirigeants chinois paraissent hésiter entre prudence et audace au plan économique, il semble qu'au plan politique, les choix soient clairement établis. Dans son discours célébrant le vingtième anniversaire du lancement des réformes, le président chinois Jiang Zemin a été on ne peut plus clair : «Il faut tuer dans l'œuf toute activité politiquement ou socialement déstabilisatrice. Le système politique chinois ne doit être ni ébranlé, ni affaibli, ni rejeté. Le système politique occidental ne devra jamais être imité.»

Mme Pinochet va devoir tout vendre

ASSOCIATED PRESS

Santiago — La famille Pinochet va devoir «vendre le peu de choses» qu'elle possède pour payer les frais médicaux et de justice de l'ancien dictateur chilien en Grande-Bretagne, affirme l'épouse du général Augusto Pinochet.

Dans une interview publiée hier dans le quotidien chilien *La Tercera*, Lucia Hiriart qualifie de «pures et absurdes sottises» les informations selon lesquelles la famille Pinochet détiendrait des comptes bancaires en Suisse.

Interrogée pour savoir comment la famille Pinochet réglerait ses factures d'avocats et de médecins, elle répond : «Dieu seul le sait.»

On sait peu de choses sur l'état des finances du général Pinochet, sauf que la famille possède plusieurs maisons.

Augusto Pinochet ressent une certaine amertume vis-à-vis de la Grande-Bretagne, «un pays qu'il considérait comme ami», rapporte sa femme, interrogée de Londres. «Il avait toujours été bien reçu ici. Au fond de son cœur, c'est une souffrance supplémentaire.»

L'opinion publique reste fidèle à Clinton
Time fait du président et de Ken Starr ses «hommes de l'année»

Mis en accusation la veille par la Chambre des représentants pour parjure et obstruction à la justice dans le cadre du Monicagate, Bill Clinton s'est appliqué hier à poursuivre son travail de président, pendant que ses avocats préparaient sa défense en prévision du procès devant le Sénat, peut-être dès janvier. Avec l'appui d'une majorité d'Américains.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président Bill Clinton et le procureur Kenneth Starr, à l'origine de sa menace de destitution en raison de l'affaire Lewinsky, ont été choisis comme «Hommes de l'année» par *Time magazine*, dans son édition de cette semaine.

«Pour la première fois, nous avons pris notre décision la dernière semaine seulement» explique la direction de *Time*, dans une lettre à ses lecteurs, indiquant que le magazine avait d'abord envisagé de faire de Hillary Clinton, la Première dame des Etats-Unis, la personnalité de l'année.

Mais, ajoute *Time*, le magazine a finalement porté son choix sur «la personne ou les personnes qui ont le plus affecté l'information et nos vies, pour le meilleur et pour le pire et ont personnalisé ce qui a été important dans l'année».

«Dans des dizaines d'années, écrit également *Time*, nous débattons encore de la signification du duel Clinton-Starr qui a réécrit le livre de crimes et châtiment [...] et mené, au delà de toute raison, une bataille dont nous ne finirons pas de compter les victimes.»

Le président Clinton avait déjà été nommé «homme de l'année» en 1992 après son élection. *Time* indique par ailleurs que Mme Clinton n'a pas l'intention de mener une carrière politique après la Maison-Blanche, ayant plutôt l'intention de travailler à deux livres, l'un sur la réforme de la santé, et l'autre en forme d'autobiographie.

«Hors de contrôle»

Selon une enquête publiée par le magazine, 68 % des personnes interrogées ont estimé que le président avait réagi d'une façon irresponsable, mais Bill Clinton garde la sympathie de 59 %.

La question de savoir si les investigations de Kenneth Starr ont diminué l'efficacité de Bill Clinton en tant que président, a divisé l'opinion (49 % contre 49 %). En revanche, seulement 30 % des personnes interrogées ont une opinion favorable de Kenneth Starr, contre 57 %.

Hillary Clinton dépasse les deux «hommes de l'année» en popularité, avec 65 % d'opinions favorables. 25 % des personnes interrogées ont une opinion défavorable de l'épouse du président.

74 % enfin sont d'accord pour estimer que les «événements politiques à Washington sont hors de contrôle», une opi-



Le président Clinton quittant la United Foundry Methodist Church, à Washington, en compagnie de sa fille Chelsea. Selon un sondage de la télévision NBC, le nombre de ceux qui pensent aux Etats-Unis que le président devrait démissionner est en baisse à 34 %, contre 44 % cinq jours plus tôt.

ne qui ne partagent pas 24 % des personnes interrogées.

Plusieurs autres sondages ont été publiés hier qui indiquent qu'une majorité d'Américains continue de soutenir M. Clinton, en dépit du vote de la Chambre des représentants recommandant sa destitution.

Selon un sondage de la chaîne de télévision NBC, 72 % des personnes interrogées disent approuver la façon dont M. Clinton remplit ses fonctions, contre 68 % cinq jours plus tôt.

De même, 62 % répondent affirmativement à la question de savoir s'il devrait continuer son mandat, une hausse de onze points par rapport au précédent sondage. Le nombre de ceux qui pensent que le président devrait démissionner est en baisse à 34 %, contre 44 % cinq jours plus tôt.

Selon un autre sondage réalisé pour le compte du *New*

York Times et de la chaîne de télévision CBS, le vote de la Chambre des représentants a eu peu ou pas d'impact sur l'opinion publique vis-à-vis de Bill Clinton.

Ainsi, 66 % des Américains se disent opposés à sa démission, contre 31 % qui pensent que ce serait mieux pour le pays, selon ce sondage.

Ces résultats sont identiques à ceux publiés lors d'un précédent sondage il y a une semaine.

Enfin, 32 % des sondés pensent qu'il y aura bien un procès au Sénat, même si 66 % préféreraient une solution de compromis qui permettrait d'éviter un tel procès.

Le sondage *New York Times/CBS* a été réalisé auprès de 499 adultes et comporte une marge d'erreur de 4 %. Le sondage NBC a été conduit auprès de 510 adultes et comporte une marge d'erreur de 4,5 %.

Une démission est peu probable, dit Stephen Hess

Stephen Hess, politologue de la Brookings Institution et auteur de plusieurs ouvrages sur la politique américaine est un des principaux commentateurs de la scène politique à Washington, après avoir servi à la Maison-Blanche sous les présidents Eisenhower, Nixon, Ford et Carter. Le journal *Libération* l'a interrogé sur le vote du week-end et l'avenir de la présidence.

Est-ce la fin de la présidence Clinton ?

Je ne crois pas. Il est peu probable qu'il démissionne, à la fois pour des raisons psychologiques et politiques. A la différence de Nixon, Clinton n'est ni une créature de son parti, ni un dirigeant venu du Congrès. Je ne vois pas qui pourrait aller lui dire qu'il est temps de s'en aller, comme l'avaient fait les dirigeants républicains avec Nixon. En outre, la nature même des chefs d'inculpation pousse tout le monde à chercher un compromis avec le Sénat. L'idée de voir Monica Lewinsky ou Linda Tripp se présenter devant les sénateurs pour déposer sous serment est si embarrassante pour les Etats-Unis que la pression est très forte pour trouver au plus vite une solution de compromis, même si elle exige de Clinton qu'il admette des choses qu'il nie jusqu'à présent.

En cas de procès au Sénat, peut-il se déga-

ger une majorité des deux tiers pour le destituer ?

La discipline de parti fera qu'il sera difficile aux républicains de réunir une telle majorité, bien que les sénateurs soient beaucoup plus indépendants d'esprit que les représentants, et qu'il y aura sans doute des démocrates et des républicains qui auront une position différente de celle de leur parti. Et il faut bien voir que les chefs d'inculpation contre Clinton sont dérisoires comparés à ceux de 1868 contre le président Andrew Johnson, ou même contre Nixon...

Comment expliquer que si peu de républicains aient voté contre ces chefs d'inculpation à la Chambre ?

Je ne peux présumer de la sincérité avec laquelle ils ont souscrit à l'argument selon lequel nul n'est au dessus de la loi. Mais tout républicain qui aurait voté contre cette mise en accusation se serait exposé à voir

se présenter contre lui un rival de son propre parti aux prochaines élections. Il valait mieux pour eux renvoyer l'affaire au Sénat, en calculant qu'elle en restera probablement là.

Est-ce une victoire pour la droite chrétienne et les ultras du parti républicain ?

C'est certainement un triomphe pour eux. Ils ont montré qu'ils sont une force importante, et suffisamment organisée pour menacer sérieusement quiconque s'oppose à eux.

L'impeachment peut-il avoir des conséquences durables sur le système politique ?

C'est possible. Un précédent dangereux a été établi. Pour la première fois, on voit pointer la possibilité d'un système parlementaire dans lequel on pourra mettre en accusation, voire destituer un président, parce qu'on n'aime pas ce qu'il fait, ou sa politique.

Un président mis en accusation et jugé par le Sénat peut-il encore mener une politique étrangère ?

L'impact ne sera pas très important sur la politique étrangère. La preuve est ce qui s'est passé avec l'Irak. Clinton a fait ce qu'il avait décidé de faire alors qu'il était déjà

virtuellement mis en accusation. Bien sûr tout dépendra de la durée du procès. Plus il durera, plus cela le préoccupera. Il ne peut pas ignorer le fait qu'il est menacé de destitution. Mais les pouvoirs de la présidence en politique étrangère sont si importants qu'il pourra continuer d'agir sur la scène internationale. Le vrai risque est qu'un ennemi des Etats-Unis, Saddam ou autre, soit tenté d'exploiter la situation et se lance dans une aventure.

Bill Clinton peut-il encore gouverner ?

Bizarrement, sa mise en accusation ne change pas grand-chose. Il n'aurait pas pu accomplir grand-chose de toute façon. D'abord parce qu'on est dans une cohabitation, avec un Congrès à majorité d'opposition qui n'aurait été d'accord avec lui sur à peu près rien. Et parce que dans les deux dernières années de son mandat, il aurait été de toute manière en bout de course.

Cet impeachment n'aura donc pas d'effets dramatiques ?

C'est un choc qu'il ne faut pas minimiser. La dernière fois que nous avons connu cela remonte à 130 ans. La vérité est que personne ne sait quelles en seront les conséquences.

La classe politique se prépare à des élections anticipées

«Super lundi» en Israël

LIBERATION

Jérusalem — Chacun aiguisait ses couteaux hier à la veille d'une journée décisive à la Knesset, le parlement israélien. Les journaux locaux ont prédit «un super lundi» riche en rebondissements et en tours de passe-passe. Les députés doivent en effet se prononcer sur différents textes qui ont tous pour objectifs de renverser le premier ministre Benjamin Nétanyahou et de provoquer la tenue d'élections anticipées. Une motion de censure et un projet de dissolution de la chambre figurent notamment à l'ordre du jour.

Suspension de Wye

Afin de brouiller un peu plus les cartes, le premier ministre envisage de soumettre au vote sa décision de geler le processus de paix. Son cabinet a approuvé hier les nouvelles conditions posées à la mise en œuvre de l'accord de Wye Plantation. Le retrait militaire de Cisjordanie, prévu vendredi dernier, n'interviendra que si les Palestiniens renoncent à déclarer unilatéralement leur Etat, n'exigent plus la libération de leurs compagnons d'armes, et collectent et détruisent un arsenal qui comprend, aux dires des dirigeants israéliens, des mines, des roquettes anti-

char et des batteries de DCA. Avec un tel programme, Benjamin Nétanyahou espère regagner l'appui des ultra-nationalistes qui l'accusent de brader le grand Israël. Les colons rassemblés dans le «conseil des implantations de Judée, Samarie et Gaza» appellent ainsi les élus de droite à ne pas faire tomber un gouvernement qui a si bien servi leurs intérêts. Le mouvement la Paix maintenant révèle que la construction dans les colonies a augmenté cette année de 136 %. Mais plusieurs membres de la coalition, peu suspects de gauchisme, ont annoncé qu'ils voteront contre le premier ministre. Fatigués par ses manœuvres, ils sanctionneront davantage sa «personnalité que sa politique», remarquait hier le quotidien *Haaretz*.

Sans attendre l'issue du débat parlementaire, Ehud Barak, le chef du Parti travailliste s'est déjà lancé dans la bataille électorale. Ses affiches barrées du slogan «Israël uni. Pour tous et pas pour les extrémistes» recouvrent depuis samedi les murs des grandes villes. Trois conseillers américains peaufinent sa campagne. James Carville, Robert Shrum et Stanley Greenberg qui comptent Bill Clinton et Tony Blair parmi leurs clients auront fort à faire pour redresser son image. Le succes-

seur de Shimon Pérès est contesté par ses propres troupes et se contente trop souvent de coller à son adversaire dans l'espoir de rallier l'électorat centriste.

Nétanyahou donné perdant

Un outsider menace de le concurrencer sur son propre terrain. Amnon Lipkin Shahak qui comme lui a dirigé l'armée israélienne, s'apprete à entrer en politique. Tous les sondages le donnent gagnant au premier tour contre le leader travailliste mais aussi au second contre Benjamin Nétanyahou. Il envisagerait de créer avec deux dissidents du Likoud, Dan Meridor et Roni Milo, un parti centriste. Benjamin Nétanyahou, comme lors de sa marche victorieuse de 1996, a requis les services d'un autre gourou américain de la communication, Arthur Finkelstein.

Le scrutin pourrait se tenir entre mars et mai. «Qu'importe la date à condition qu'elle précède le 4 mai», a-t-il déclaré un collaborateur du premier ministre au quotidien *Yediot Aharonot*. Le 4 mai est le jour prévu par Yasser Arafat pour faire sa déclaration d'indépendance. Et ce proche de Nétanyahou de poursuivre : «Nous pourrions ainsi concentrer la campagne sur la question de savoir qui s'opposera le mieux à un Etat palestinien.»

Tensions au Kosovo où l'UCK enterre ses morts

ASSOCIATED PRESS

Pristina — L'atmosphère était particulièrement tendue hier au Kosovo pour l'enterrement de 36 soldats de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) tués par des gardes-frontières yougoslaves.

Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées sur une colline baptisée «la tombe des héros», à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Pristina, pour ces funérailles, au cours desquelles des responsables de l'UCK devaient prendre la parole.

Dans le centre de la province sécessionniste, deux nationalistes ont été tués et quatre autres arrêtés hier après avoir attaqué une patrouille de police serbe, selon le Centre serbe des médias, basé dans la capitale régionale, Pristina.

Dans la matinée, à Kosovo Polje, à côté de Pristina, environ 300 Serbes ont manifesté contre le meurtre du premier adjoint au maire, en demandant la protection de l'Etat. «Cela peut arriver à chacun d'entre nous», a lancé à la foule le maire Dobrica Lazic. Le ministre de l'Intérieur Vlatko Stojilkovic doit se rendre dans cette localité aujourd'hui.

De son côté, Zivorad Ilic, un allié du président yougoslave Slobodan Milosevic, a accusé les Etats-Unis de soutenir les «terroristes» séparatistes, selon l'agence de presse officielle serbe, Tanjug. Des diplomates principalement occidentaux ont tenté samedi à Pristina de rapprocher les leaders séparatistes politiques menés par Ibrahim Rugova et les responsables de l'UCK afin que toutes les tendances soient représentées dans les négociations avec le gouvernement de Slobodan Milosevic.

É D I T O R I A L

La normalisation

Lionel Jospin a achevé samedi une visite officielle de quatre jours en terres canadienne et québécoise. Une visite dont l'élément marquant aura été la cordialité inattendue du premier ministre français envers le gouvernement canadien et Jean Chrétien.

Incontournables ont toujours été ces arrêts dans la capitale fédérale des membres du gouvernement français en visite officielle au Québec. Lionel Jospin s'est plié à ce passage obligé avec un intérêt manifestement plus grand que ses prédécesseurs. D'emblée, il souhaitait valoriser et détendre la relation France-Canada, ce qu'il a réussi avec éclat. Entendre un premier ministre français appuyer la politique canadienne sur la diversité culturelle et rendre hommage au défenseur des droits que serait Jean Chrétien tout en souhaitant «longue vie au Canada» ne pouvait que ravir le tout Ottawa. Quel changement, nota la presse anglophone en rappelant, afin de bien souligner le contraste, le *Vive le Québec libre* du général de Gaulle.

Que la France veuille à la fois maintenir des relations privilégiées avec le Québec et des relations sereines avec le Canada est tout à fait normal. Paris et Ottawa ont des intérêts communs. Sur la scène internationale, le Canada est devenu un acteur important, plus important qu'il ne l'était en 1967 par exemple. Les deux pays partagent une vision commune sur la nécessaire défense de la diversité culturelle dans une économie mondiale et ont intérêt à s'allier contre ceux qui souhaitent abattre les frontières culturelles et sociales.

Pour l'instant, ce rapprochement est fait surtout de mots qui, s'ils ont beaucoup plu à Jean Chrétien, ont beaucoup inquiété Lucien Bouchard. Ces mots ne sont pas qu'envoies oratoires. Ils ont un sens. Ils indiquent une direction, sinon une politique. Le Québec ne pouvait que sursauter en voyant M. Jospin entériner non seulement la politique canadienne sur la diversité culturelle mais aussi les stratégies du gouvernement Chrétien, tout particulièrement ce Réseau international des ministres de la Culture mis sur pied par la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, qui en a exclu cavalièrement le Québec le printemps dernier.

Le premier ministre français n'a pas effectué ce geste naïvement. On peut certes comprendre qu'il ne soit pas au fait de toutes les subtilités de la politique canadienne et du sens que l'on donne au Canada au mot multiculturalisme. Il ne pouvait par contre ignorer la

volonté du gouvernement québécois d'être associé directement à ce débat sur la diversité culturelle où l'intérêt du Québec est tout à fait évident. Il y est question de culture et de langue, deux domaines où les compétences du Québec sont clairement affirmées. Par le passé, il faut le rappeler, la France avait toujours pris soin d'«accompagner» le Québec lorsqu'il souhaitait prolonger ses compétences sur la scène internationale, comme ce fut le cas lors de la tenue du premier sommet de la francophonie.

La France a indiqué la direction. Dans ce dossier de la diversité culturelle, elle travaillera avec le Canada. Avec son statut de province, le Québec ne peut lui être d'aucune utilité. C'est le Canada qui siège aux organisations multilatérales et on peut compter sur le gouvernement Chrétien pour monnayer son appui. Cela explique la normalisation des rapports France-Canada à laquelle M. Jospin a voulu procéder. Il faut comprendre que, contrairement à certains de ses prédécesseurs, il ne veut pas mettre directement ou indirectement son pied dans le débat constitutionnel canadien.

Qu'il l'ait voulu ou non, le premier ministre français aura légitimé les actions d'Ottawa à titre de défenseur de la diversité culturelle. Ce que lui a fait comprendre le premier ministre Bouchard, à son arrivée en sol québécois. In extremis, celui-ci aura obtenu que son homologue français nuance sa position en reconnaissant dans un communiqué conjoint «la nécessaire participation aux débats sur la pluralité et la diversité culturelles des États et gouvernements qui, comme le Québec, ont autorité en la matière». Une déclaration qui a satisfait le Québec mais dont il reste à voir la portée réelle.

L'attitude de M. Jospin à l'endroit d'Ottawa aura été une surprise pour le gouvernement québécois qui sur cet aspect était visiblement mal préparé. Finalement, l'amitié franco-québécoise aura joué et Québec aura réussi à récupérer en partie la situation et à faire en sorte que la visite du premier ministre français se termine dans l'harmonie. Ceux qui avaient à préparer cette visite du côté québécois avaient mal fait leurs devoirs. La chose n'est guère surprenante puisque depuis trois ans, la politique extérieure du Québec a été partagée entre de multiples ministères, ce qui a laissé le ministère des Relations internationales sans ressources financières et sans outils, avec à sa tête un ministre qui s'est révélé par voie de conséquence sans autorité. Les leçons à tirer sont évidentes. Maintenant que les Relations internationales sont dirigées par une ministre expérimentée, il faut lui donner les moyens d'exercer son leadership.

bldescoteaux@ledevoir.ca

Tony Thatcher

Le réexamen de la question de l'immunité d'Augusto Pinochet par la Chambre des Lords est un raté dans la création d'un droit international qui ne soit pas que beaux principes. L'offensive lancée par l'Espagnol Baltasar Garçon est si novatrice et ce droit international pour le moment si flabillard qu'il n'est pas surprenant que des reculs soient subis. L'ironie, c'est que la cassation du jugement repose sur le «parti pris» d'un Lord lié à Amnesty International. Le risque, qui est grand compte tenu de la qualité des avocats qui soutiennent le vieux général, c'est que Pinochet pourrait le mois prochain retrouver le droit de rentrer au Chili. Quoiqu'il arrive, Londres aura contribué à rendre plus concrète la lutte contre l'impunité.

Le gouvernement Blair n'en a pas moins une conscience élastique. Son audace dans l'affaire Pinochet rejoint les formidables efforts de paix qu'il a déployés en Irlande du Nord. Mais elle entre en contradiction avec l'appui inconditionnel qu'il a apporté à la décision de Bill Clinton de lancer des missiles sur l'Irak. Des frappes qui n'affaibliront probablement pas Saddam Hussein, qui enfonceront la population dans la misère et qui laisseront dans la conscience du monde arabe un ressentiment contre l'Occident qu'il faudra des générations pour effacer. Tony Blair s'est ici déguisé en Margaret Thatcher.

Si l'affaire Pinochet déteignait sur l'ensemble de la politique étrangère britannique, alors Londres, plurielle, voudrait punir militairement Bagdad en jouant le jeu américain d'un affrontement inutile, militerait en faveur d'un meilleur ciblage des sanctions économiques — sous la forme, par exemple, du gel des avoirs du régime irakien à l'étranger.

On conçoit que le progrès humain passe par une évolution à la carte des droits de la personne. On suppose, avec optimisme, que cette défense se fera de plus en plus cohérente. Qu'Augusto Pinochet sera finalement extradé vers l'Espagne. Que les bombes seront de moins en moins données en solution.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

UN NOËL EN ANGLETERRE...



LETTRES

Hommage à Maurice Champagne

«Vous tous, innombrables, qui êtes morts avant moi, aidez-moi. Dites-moi comment vous avez fait pour mourir, pour accepter. Apprenez-le-moi. Que votre exemple me console, que je m'appuie sur vous comme sur des béquilles, comme sur des bras fraternels. Aidez-moi à franchir la porte que vous avez franchie.»

— Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*

J'ai rencontré Maurice Champagne il y a un an. Je l'ai revu à quatre ou cinq reprises pour l'émission *Le Qui des Partances* que j'anime à Radio Centre-Ville. Je l'ai peu connu, mais j'ai tout de suite sympathisé avec lui.

Maurice était venu à la radio pour parler du suicide des jeunes; c'était juste après la série de malheurs à Coaticook. Cette question le préoccupait. Il dénonçait alors le manque de valeurs morales de notre société. Je le sentais sincèrement malheureux.

Maurice était un être torturé qui dissimulait sous la désinvolture une âme déchirée. Il riait fort. Il gesticulait. Il coupait la parole. Ceux qui l'ont connu se rappellent le ton de sa voix. C'était un excessif. Un utopiste qui marchait sans filet sur le fil de ses certitudes. Maurice faisait du bruit pour que nous entendions ses idées de justice. Il rêvait d'un monde à son idéal. Notre monde ne pouvait donc pas le satisfaire.

Ce matin-là de novembre, si beau, j'apprenais la

nouvelle de sa mort tragique. Est-il enfin libéré de ses tourments? J'ai peine à l'imaginer à l'instant où il a choisi de nous quitter. Là-bas, a-t-il trouvé la paix? Je pense à ceux qui l'aimaient. À ses enfants, sa sœur, ses amis.

Et je pense à Aimée, sa chienne, qui dormait, tranquille, à ses pieds. Aimée qui courait, heureuse, à ses côtés au parc Lafontaine. Aimée qui posait sa tête sur ses genoux.

Aimée est orpheline. Comme sont orphelins ceux qu'il a aidés, ceux qu'il défendait au nom de la liberté et ceux qui doivent accepter désormais de ne plus jamais le revoir.

Maurice, il ne fallait surtout pas prendre la vie au sérieux! Tous les problèmes du monde étaient trop lourds à porter sur ses épaules. J'espère au moins, Don Quichotte des causes perdues, que ton âme repose en pleine lumière, dans le feu de la justice que tel un Prométhée blessé, tu voulais tant nous donner.

Salut Maurice et veille sur nous!

Marguerite Paulin

Montréal, 17 novembre 1998

Festival Theodorakis

Grâce à la remarquable entrevue de Clément Trudel avec Mikis Theodorakis parue samedi dernier, les lecteurs de *Devoir* ont pu participer à un événement dont l'organisation inefficace a hélas terni l'éclat et amoindri l'impact médiatique. Il faut tout de même remercier Pota Roumeliotis et son Institut

canadien des arts pour avoir eu l'idée de ce Festival Theodorakis.

M'étant engagé en juin à y assurer les services de pianiste, j'ai aussitôt entrepris de convaincre l'UQAM d'accorder un doctorat honorifique à

Theodorakis, à la fois pour ses œuvres musicales (plusieurs de ses chansons et son *Canto General* sont immortels) et pour son engagement d'artiste pour la paix (terme textuellement employé dans le bel éloge déclamé par la rectrice Paule Leduc, vendredi, à la Basilique Notre-Dame): toute sa vie se résume en un perpétuel combat en faveur de la liberté et de la paix, contre le militarisme fasciste, nazi, anglais, américain et grec, tant de la dictature des colonels que de la droite royaliste, républicaine et même de la gauche nationaliste.

Pour le succès des concerts de Theodorakis et de ses chanteurs Maria Farandouri et Petros Pandis, remercions Gilbert Patenaude qui a préparé un chœur enthousiaste pendant de longues semaines, Eugène Husaruk qui a recruté un orchestre très compétent, le TNM, le professeur John Hadginicolaou de la Conférence hellénique de Montréal, et surtout le nombreux public grec et sud-américain qui a su être au rendez-vous pour fêter le grand homme.

Pierre Jasmin

Pianiste, artiste pour la paix et professeur titulaire à l'UQAM

Canton de Magog, 15 décembre 1998

PS: les œuvres que j'ai interprétées comme soliste vendredi étaient huit préludes et le premier mouvement de la *Petite Suite* de Theodorakis.

REVUE DE PRESSE

Le «renard» et la trappe de sable

Si la guerre du Golfe de 1992 était «la mère de toutes les guerres», comme la décrivait alors le méchant moustachu de Bagdad, celle de 1998 apparaît comme la guerre de toutes les ambiguïtés. Quelques échos de la cacophonie éditoriale des derniers jours.

CLAUDE LÉVESQUE
Le Devoir

Sous la plume de Serge July, le quotidien français *Liberation* attaque avec une ironie féroce les détenteurs du pouvoir sur les rives du Potomac et sur celles du Tigre. «C'est la fellation la plus dévastatrice, la plus meurtrière de l'histoire. Bill Clinton en décidant de frapper une nouvelle fois l'Irak a déjà obtenu le report d'une séance d'humiliation devant la Chambre des représentants qui instruit sa destitution, dans le cadre de l'affaire Lewinsky, même s'il paraît acquis que celle-ci ne sera pas votée par le Sénat.» Pour *Libé*, les motivations officiellement invoquées par les Américains sont «de faux semblants: l'Irak est un pays désarmé comme les rapports

La presse



du monde

des Nations unies l'ont démontré. L'UNSCOM, à cet égard, a été nettement plus efficace pour détruire les outils de l'agressivité du dictateur et ruiner ses menaces à l'égard de la région, que le déchaînement théâtral et meurtrier de l'armada occidentale déployée en 1991». En fait, l'Irak est aujourd'hui affaibli au point de faire craindre pour l'équilibre de la région. Saddam, en «provocateur borné» qu'il est, avait bien montré son masochisme et son «aveuglement tactique» en envahissant le Koweït en 1991. Depuis sa défaite de l'hiver 1992, il a persisté dans «une politique de tête contre les murs qui consiste à appeler de ses vœux les frappes américaines». «Le couple Amérique-Irak s'apparente désormais à un couple sado-maso à l'échelle internationale [...], au sein duquel chacun trouve son compte. À chaque pa-

thétique provocation de Saddam Hussein son pouvoir se renforce, même si son peuple souffre un peu plus. Les frappes américaines étant devenues sa meilleure garantie de survie politique.»

Liberation ajoute que Saddam Hussein est un compère d'autant plus facile à utiliser qu'il exploite avec brio les médias. Au lieu de laisser les caméraman occidentaux filmer en liberté la misère et les victimes des bombardements, il préfère généralement montrer l'image irréaliste d'un pays miraculeusement épargné par les bombes. «Comme les Américains préfèrent une guerre sans image, c'est-à-dire sans bavures, [il] se révèle un complice exceptionnel.» En conclusion, *Libé* avertit que «rien n'est pire pour la plus grande puissance du monde que les guerres abusives».

L'équipe éditoriale du *New York Times* s'inquiète moins de savoir si Bill Clinton a frappé l'Irak pour détourner l'attention de la procédure de destitution qui le vise que de savoir si l'opération militaire était justifiée. Le quotidien répond par l'affirmative à cette dernière question, en reprenant essentiellement la ligne officielle du gouvernement américain: malgré les promesses irakiennes, les inspecteurs de l'ONU ont été empêchés d'accomplir leur travail de surveillance du désarmement; il fallait agir immédiatement, afin d'éviter que les hostilités ne débordent sur le ramadan. Le journal approuve l'initiative du président, tout en reconnaissant que l'appui est mitigé au sein de la communauté internationale. Et comment désarmer l'Irak une fois terminée l'opération «Renard du désert»? Puisqu'en toute vraisemblance Saddam Hussein ne permettra plus jamais aux inspecteurs de l'UNSCOM de mettre les pieds en Irak, il faudra combiner sanctions économiques et actions militaires ponctuelles.

Si l'équipe éditoriale semble s'accommoder de ce

scénario qui ressemble à un blocage permanent de la situation, le chroniqueur William Safire se fait beaucoup plus critique et parle carrément de demi-mesures. Safire estime que seule la menace d'une invasion de l'Irak pourrait déclencher une révolution victorieuse contre Saddam Hussein, ce à quoi se refuse Bill Clinton.

The Economist trouve regrettable la simultanéité de l'opération «Renard du désert» avec un événement de politique intérieure américaine (comme c'avait été le cas en août dernier, à l'occasion de frappes contre le réseau terroriste ben Laden).

Mais il faudra juger toute l'opération à ses résultats finaux, plaide l'hebdomadaire britannique. Il n'est pas suffisant

de «dégrader» la capacité militaire irakienne, pour employer l'actuelle langue de bois washingtonienne. Si toutefois cette salve d'attaques aériennes s'avère être un levier pour déloger Saddam Hussein du pouvoir, le monde y verra assurément un succès. Cela pourrait même dissiper un peu du cynisme ambiant à l'égard de l'homme qui les a ordonnées à un moment si commode, note *The Economist*.

The Gulf Times, journal en langue anglaise publié au Qatar, émet cette remarque pas tout à fait bête: «Si les inspecteurs du désarmement disent avec conviction ne pas avoir découvert l'emplacement des matériaux interdits, il est douteux que les missiles puissent le faire.» Le journal pense par ailleurs que l'opération «Renard du désert» constitue le début d'une «campagne prolongée», qui pourrait même inclure l'envoi de troupes au sol dans un effort concerté pour renverser Saddam Hussein. Un tel objectif n'est pas sans problème, enchaîne *The Gulf Times*: politiquement, l'idée d'une armée occidentale envahissant un pays arabe est impensable, surtout à l'approche du ramadan.

IDÉES



ARCHIVES LE DEVOIR

Nous ne sommes pas désireux de trouver des coupables, nous voulons une solution!

Une pauvreté qui fait honte!

Les commissions scolaires sont prêtes à travailler pour que l'aide qui est dramatiquement urgente parvienne aux enfants rapidement

ANDRÉ CARON

Président
Fédération des commissions scolaires du Québec

Récemment, plusieurs rapports nous ont révélé une aggravation rapide de la pauvreté chez les enfants, une pauvreté qui frappe aussi durement les enfants québécois. Les commissions scolaires n'avaient pas besoin des rapports de l'ONU ou de l'OCDE ou du Conseil canadien de développement social pour savoir cela. Il faut espérer, néanmoins, que cette vérité deviendra plus vraie aux yeux de nos gouvernements du fait qu'elle tombe de plus haut.

Enseigner à des enfants qui ont le ventre vide, ce n'est pas seulement du gaspillage. C'est du mépris! Cela démontre qu'on ignore ce qu'est l'éducation et prouve que le bonheur des enfants et une société plus juste ne sont pas dans l'ordre des priorités. Il faut vraiment ignorer ce qu'est un enfant et ce qu'exige l'effort scolaire pour penser que l'enfant peut apprendre et que l'école peut être efficace quand les élèves ne mangent pas à leur faim et qu'ils somnolent sur leurs bancs.



André Caron

Comment apprendre le ventre vide?

Selon les sources les plus officielles et à partir de points d'observation qui sont soit canadiens, soit internationaux, la pauvreté touche de façon particulièrement systématique les jeunes d'âge scolaire. Dans certains cas, les chiffres résultent de contacts minutieusement dénombrés, comme, par exemple, ceux des banques alimentaires où l'on constate que des milliers d'enfants font maintenant partie de la clientèle des soupes populaires. Dans d'autres cas, les statistiques sont établies par voie d'échantillonnage. Les différences méthodolo-

giques n'empêchent pourtant pas les descriptions de converger vers un bilan qui fait honte: les enfants d'une société qualifiée de riche ne font pas toujours partie du club des estomacs remplis.

Les commissions scolaires n'ont surtout pas le goût d'entreprendre des querelles de chiffres. Ni sur le nombre exact d'enfants qui ne déjeunent pas et qui dînent symboliquement ni sur le nombre précis de dollars qu'il faut pour qu'une famille soit considérée comme pauvre.

Ce qui nous intéresse et ce qui nous scandalise, c'est ce que vivent devant nous des milliers d'écoliers québécois et c'est ce que voient des dizaines de milliers de parents qui coulent dans la pauvreté en y entraînant malgré eux leurs enfants. Nous ne sommes pas désireux de trouver des coupables, nous voulons une solution!

Que ceux qui vivent loin des enfants et qui en ont le temps s'amuse à analyser longuement les textes législatifs. Qu'ils partagent, s'ils le veulent, les torts entre ceux qui réduisent le soutien aux chômeurs, ceux qui jonglent avec les critères d'admissibilité à la sécurité du revenu et ceux qui réduisent dramatiquement le financement de l'éducation. Les commissions scolaires n'embarqueront pas dans ces discussions entre spécialistes. Ce qui presse et ce qui importe à nos yeux, c'est ceci et seulement ceci: donner d'urgence aux enfants le climat familial et les ressources minimales.

Une école qui vient suppléer à l'aide sociale

Dans certaines commissions scolaires, il y a des distributions de nourriture à l'intention des enfants particulièrement touchés par la pauvreté, et ce, malgré les coupes budgétaires dramatiques dans le réseau scolaire primaire et secondaire. Il faut féliciter les commissions scolaires et les écoles qui, par divers moyens, par di-

verses contorsions budgétaires et imaginatives, réussissent en quelque sorte à suppléer à l'aide sociale plutôt que de laisser la faim, la fatigue, le découragement stériliser complètement le travail de l'école.

Malheureusement, il s'agit là d'une aide de dernier recours de plus en plus difficile à maintenir. Quand nous parvenons à peine à payer l'instruction, comment pourrions-nous remonter en amont de l'apprentissage et financer les déterminants de la réussite scolaire?

En cette période des Fêtes, propice aux gestes de solidarité et à la réflexion, je tends la main à tous les partenaires. Nous ne cherchons surtout pas à nous cacher derrière la faim des enfants pour obtenir les millions qui nous manquent. Oui, nous réclamons un meilleur financement de l'éducation primaire et secondaire, mais je parle ici de la sous-alimentation des enfants et non pas du sous-financement des écoles. Les deux problèmes sont graves, mais le premier doit faire oublier tous les autres.

Nous sommes donc prêts à travailler avec les enseignants et les enseignants, avec les municipalités, avec le réseau de la santé et des services sociaux pour que l'aide qui est dramatiquement urgente parvienne aux enfants rapidement, sans querelle entre les intermédiaires. Si nos écoliers mangent à leur faim, nos écoles auront rempli leur mission et nous ne demanderons à personne de nous photographier dans des réfectoires mieux garnis.

Je n'adresse de reproche à aucun groupe, mais qu'on admette une chose: les enfants n'ont pas de relationnistes pour leur tailler une place dans les bulletins d'information. Les enfants n'ont même pas le droit de vote, qui rend les politiciens attentifs. Les enfants qui rattrapent sur leurs pupitres le repos qu'ils n'ont pas pris chez eux faute de lit ou faute de paix familiale, ces enfants-là ne font pas d'aussi belles images que les blocages de route et les engorgements dans les urgences. On ne les voit pas! On ne les entend pas! Si nous, qui savons la misère qui les attend, ne parlons pas à leur place, qui va le faire?

Les enfants d'une société riche ne font pas toujours partie du club des estomacs remplis.

Le passage à l'euro soulève des questions juridiques importantes

Les entreprises qui transigent avec l'Europe ont intérêt à anticiper dès aujourd'hui l'impact qu'aura l'euro sur leurs affaires

BERNARD COLAS
ALLAN MASS
BYERS CASGRAIN
avocats et conseillers d'affaires

Le 1^{er} janvier 1999 marque le début d'une phase décisive pour l'introduction de la monnaie unique européenne. En effet, à partir de cette date, l'euro deviendra une monnaie à part entière et se verra attribuer, de façon juridique contraignante, une contre-valeur dans chaque monnaie nationale des pays participants (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal). Cette phase transitoire prendra fin le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle l'euro remplacera les différentes monnaies nationales et sera la seule monnaie à avoir cours légal dans les pays participants.

Pour assurer le succès du passage à l'euro, le Conseil de l'Union européenne a adopté deux règlements qui constituent la loi monétaire des États membres participant de l'Union monétaire. Pour la société qui transige avec l'Europe, ces règlements de 1997 et de 1998 soulèvent des questions juridiques importantes.

Continuité des contrats conclus avant le 1^{er} janvier 1999

La question la plus importante est sûrement celle de savoir si le remplacement des monnaies nationales par l'euro affectera la validité des contrats en cours libellés dans une monnaie nationale européenne comme le franc français. En d'autres termes, une partie à un contrat peut-elle se prévaloir du passage à l'euro pour modifier un contrat conclu avant le 1^{er} janvier 1999 ou pour décider d'y mettre fin unilatéralement.

La réponse est claire pour les contrats qui sont régis par la loi d'un pays membre de l'Union européenne. Ces

contrats sont soumis à l'application des règlements sur l'euro, qui consacrent la règle de la continuité des contrats. Le droit européen empêche ainsi une partie à un contrat en cours d'invoquer l'introduction de l'euro pour se décharger de ses obligations. De plus, ces règlements prévoient que les montants exprimés en monnaie nationale seront convertis en euro au taux de conversion qui fixera le Conseil européen le 1^{er} janvier 1999. Dans le cas des contrats libellés par référence à l'écu, la conversion en euro se fera au taux de un écu pour un euro. Pour les titres et les emprunts à taux fixe, ce remplacement ne modifiera pas en soi le taux d'intérêt nominal payable par le débiteur.

Quant aux contrats «internationaux» soumis au droit d'un État tiers à l'Union européenne, ils seraient régis par ces mêmes dispositions bien que les règlements européens ne leur soient pas directement applicables. En effet, le droit de la majorité des États reconnaît la souveraineté des pays en matière monétaire. Chaque État est ainsi exclusivement compétent pour changer sa monnaie et sa décision s'impose à tous. La reconnaissance de ce principe est attestée de différentes façons.

Au Québec, le Code civil reconnaît la souveraineté monétaire et l'éventualité qu'une monnaie puisse changer entre le moment de la conclusion d'un contrat et le jour du paiement. Conformément à l'article 1564 C.c.Q., le débiteur d'une somme d'argent est libéré de son obligation de payer par la remise au créancier de la somme prévue au contrat en monnaie ayant cours légal lors du paiement.

Bien que dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis cette reconnaissance fasse généralement partie du droit commun, certains États américains ont adopté des dispositions précises sur l'euro. En effet, les États de New York et de l'Illinois ont reconnu, dans des textes de loi, l'euro et la continuité des contrats.

Ainsi, la réglementation sur l'euro serait en principe opposable aux parties à un contrat en cours, et ce, quels que soient leur nationalité et le droit applicable au contrat. Les

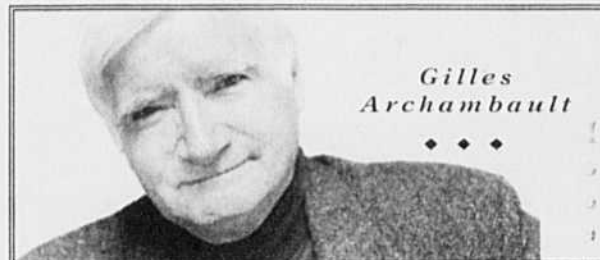
montants fixés en monnaie nationale comme le franc français seront convertis en euro au taux de conversion fixé selon les règles du droit européen.

Cette conversion se fera automatiquement en 2002 dès que les billets et les pièces en euro seront pleinement introduits. Toutefois, entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2001, la conversion sera facultative. Les parties devront utiliser la monnaie nationale prévue au contrat à moins qu'elles acceptent de le remplacer par l'euro. Cela demeurera une simple faculté laissée à la libre négociation des parties. Aucune partie ne pourra exiger, d'ici 2002, l'utilisation de l'euro et imposer la renégociation des contrats en cours.

Pour les transactions conclues après le 1^{er} janvier 1999, les entreprises auront également la faculté, mais non l'obligation, d'utiliser l'euro. En conséquence, elles pourront choisir librement entre l'euro et la monnaie nationale d'un pays participant au moment de conclure de nouveaux contrats ou de créer d'autres instruments juridiques. Une fois l'unité choisie, tous les actes à accomplir en exécution de l'instrument juridique devront être exécutés dans cette unité. Pour un contrat libellé en deutsche marks, par exemple, les factures, notifications, lettres de crédit, etc. résultant de ce contrat devront être libellés dans la même unité, c'est-à-dire le mark allemand. En 2002, il basculera automatiquement en euro.

Ainsi, l'introduction de l'euro ne devrait pas remettre en cause les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 1999. Les parties demeureront libres jusqu'au 1^{er} janvier 2002 d'utiliser, conformément à leur accord, l'euro ou une monnaie nationale d'un pays européen participant. Après cette date, l'euro s'imposera alors qu'elle deviendra la seule monnaie à avoir cours légal dans les pays participants.

Les entreprises qui transigent avec l'Europe ont intérêt à anticiper dès aujourd'hui l'impact qu'aura l'euro sur leurs affaires. Elles devront saisir l'occasion de revoir leurs stratégies, contrats, catalogues et prix afin d'assurer qu'elles tireront avantage de ces changements.



Gilles Archambault

Le calendrier de Lucienne

Chaque année recommence la chasse aux calendriers. Il en existe de très beaux. Que vous soyez amateur de pêche ou de baseball, que vous aimiez les chats ou les soutiens-gorge en dentelle, vous trouverez à vous satisfaire. Seulement voilà, élevé dans le culte de la petite épargne, je ne vois pas pourquoi je délierais les cordons de ma bourse pour me procurer un article de ce genre, qui au fond n'a pour fonction que de me signaler que le temps passe.

Mais un calendrier, il en faut au moins un. Je n'en avais pas. Celui de la Société des alcools est trop large, celui des disques Blue Note plus disproportionné encore. Me restait la solution des caisses populaires ou le recours à une banque.

C'est alors que j'ai reçu, sans l'avoir demandé, le calendrier de Lucienne Robillard. Il est de taille modeste, prend donc peu de place. On peut le dissimuler dans un placard à côté du balai et de la vadrouille.

Sur la page couverture, Lucienne m'offre ses meilleurs vœux. Dans les deux langues officielles. Elle tient ses lunettes à la main. L'un des verres est camouflé par une feuille de gui. Malgré soi, on se sent fier d'habiter dans la circonscription de Westmount-Ville-Marie. Non seulement notre députée est-elle ministre, mais elle veille à ce que nous ne manquions pas de calendrier. Délicate attention que je sais apprécier.

Par souci d'équilibre budgétaire, sûrement, on a opté pour le noir et blanc. L'étalage de richesses peut scandaliser. Cette sobriété toutefois ne teinte pas le message exprimé d'entrée. Là, Lucienne ne se contient plus. Dans un bel enthousiasme, elle écrit: «L'heure [du temps des Fêtes] est non seulement à la célébration mais aussi à la méditation. Les Canadiens et Canadiennes ont de quoi se réjouir. Pour la cinquième année consécutive, les Nations unies ont statué que le Canada était le pays où l'on vit le mieux. Cette qualité de vie fait notre fierté.»

Non seulement nous envoi-t-elle un calendrier, mais elle soutient notre moral. Dire qu'elle aurait pu profiter de l'occasion pour faire de la politique! A peine avancé-elle que «sur le plan international le Canada joue un rôle d'impulsion pour faire triompher la paix, la justice et les institutions démocratiques». Elle aurait pu ajouter les référendums, sans doute, mais l'espace lui était compté.

À la page suivante, j'apprends que, si je faisais cette année un anniversaire important, je pouvais obtenir une lettre de félicitations de ma députée, de Jean Chrétien, de Roméo LeBlanc ou même de Sa Majesté la reine. Avais-je bien lu? Lucienne m'écrivait-elle pour saluer mes trente-cinq ans de conversion à l'idéal souverainiste ou pour le soixantième anniversaire de ma première communion?

Mais comme ne manquent jamais d'écrire les marchands qui nous offrent des aubaines, «certaines conditions s'appliquent». Si Lucienne ne fait pas de chichis, le premier ministre ne vous souhaitera un bon anniversaire qu'à partir du jour où vous aurez 75 ans. Si c'est votre anniversaire de mariage qui vous tient à cœur, l'enfant béni de Shawinigan en tiendra compte tous les cinq ans à partir du 25^e. Le gouverneur général ne s'émue qu'après votre 90^e anniversaire de naissance et votre 50^e anniversaire de mariage. Quant à Elizabeth II, elle se réserve les centenaires. Mais sans se fatiguer, puisqu'elle aussi ne leur écrit qu'à un rythme quinquennal. Dans tous les cas, nous prévenions, il faut signaler impérativement ses desirs au moins huit semaines avant l'événement que l'on souhaite marquer d'une pierre. Exigence raisonnable si l'on songe que ces gens voyagent beaucoup, qu'ils ont autre chose à faire qu'à se préoccuper des 92 ans de l'oncle Edouard, qu'ils ont parfois la grippe, etc.

Poussé par ma curiosité, j'ai tourné les pages du calendrier. Chaque mois a son illustration. En janvier, on évoque les «joies d'hiver sur le mont Royal». En avril, on a choisi d'illustrer la bibliothèque Georges-Vanier. En juillet, pouvait-on oublier de mentionner la fête du Canada, qui se déroule dans le Vieux-Port? On n'a pas jugé bon de la passer sous silence! Mais au moins n'a-t-on pas publié la photo de Serge Savard, qui en était l'an dernier le porte-parole. En septembre, on est convié à un match de football au stade McGill. En novembre, un rappel de l'Armistice: un hommage à tous ces hommes et ces femmes, à tous nos héros canadiens.

Domage qu'il n'y ait que douze mois dans l'année, on aurait alors pu photographier quelques-uns des nombreux mendiants qui arpentent les rues du centre-ville, montrer le secteur de la rue Sainte-Catherine qui va de l'ancien Forum à la rue Guy, s'attarder un peu sur les activités de l'Armée du Salut. Par exemple. Ce sont aussi après tout des signes de la vie dans Westmount-Ville-Marie. L'an prochain peut-être?

L'an prochain sûrement. Ce sera l'an 2000 comme chacun sait. Comment accueillir plus sereinement le troisième millénaire? s'est probablement demandé ma députée et néanmoins ministre. La solution, elle l'a trouvée. En décembre 1999, elle nous accueille par photo interposée en compagnie du père Noël! Même qu'en regardant attentivement, il m'a semblé que ce père Noël-là ne pouvait être que Stéphane Dion. Il a dans les yeux une telle sérénité, une telle joie de vivre, une telle bonhomie que ce ne peut être que lui. Il faudra aller aux sources. Mais ne comptez pas sur moi. Je n'ai pas le temps, je dois m'occuper de trouver un autre calendrier. Celui de Lucienne m'émeut trop.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay, Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargoy (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Pars (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylsaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Alexandre Leduc (publicitaires); Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelynne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PRISONS

SUITE DE LA PAGE 1

L'enquête vient de paraître sous le titre *Prisons pour femmes* aux éditions du Méridien.

Rares sont les femmes incarcérées pour des crimes violents. Et quand c'est le cas, souvent Marie-Andrée Bertrand, elles le sont souvent pour une violence perpétrée contre un membre de leurs proches, un conjoint ou un enfant. «*Il est assez évident qu'elles ne vont pas recommencer cela, qu'elles ne s'en prendront pas aux voisins*», dit Marie-Andrée Bertrand.

Selon la criminologue, la justice et le système carcéral sont faits par et pour des hommes. Ceux-ci, ajoute Mme Bertrand, sont beaucoup plus souvent impliqués dans des homicides d'un autre ordre, que ce soit des crimes de drogue ou d'autres affaires mafieuses ou violentes. Or, par exemple, dans l'ensemble des prisons visitées par l'équipe, on a trouvé quatre ou cinq terroristes sur 2000 détenues. 5 % seulement de l'ensemble des femmes emprisonnées dans les établissements provinciaux du Québec l'an passé étaient pour des crimes avec violence.

«*80 % des femmes présentement détenues dans des prisons fermées pourraient faire l'objet de sentences dans la communauté: c'est là l'opinion de la très grande majorité des administrateurs pénaux que nous avons interviewés dans chacun des pays*», dit Mme Bertrand. Au Canada, mentionne-t-on, on emprisonne deux fois plus qu'au Danemark. Les femmes incarcérées y purgent d'ailleurs généralement leur peine en prison ouverte. Pendant ce temps, au Canada, il n'existe aucune prison pour femmes à sécurité minimale.

Répondant aux plaintes selon lesquelles les femmes purgeant une peine de deux ans et plus étaient incarcérées à la prison fédérale de Kingston, à des milliers de kilomètres de leurs familles, les autorités fédérales canadiennes ont entrepris, au cours des dernières années, de créer quatre pénitenciers régionaux pour femmes, soit à Joliette, à Kitchener (Ontario), à Edmonton et à Truro (Nouvelle-Écosse). Des détenues sont incarcérées à Burnaby, à Vancouver, et une poignée de femmes est toujours détenue à Kingston.

Mme Bertrand se scandalise du fait qu'on ait transféré un groupe de détenues dites turbulentes de Joliette vers des pénitenciers québécois réservés aux hommes. «*On ne ferait jamais cela à des hommes*», dit-elle.

Et si la décentralisation a rapproché les détenues de leurs familles (ou de leurs ex-proches, pour reprendre une expression des détenues), elle n'empêche pas que les visites sont souvent soumises à la bonne volonté du personnel de la prison.

Mme Bertrand mentionne cependant l'exemple de la prison de Joliette où, depuis un an, on tente d'inventer une formule de centre de jour, où les très jeunes enfants peuvent souvent venir passer plusieurs heures en compagnie de leur mère incarcérée et où on peut aussi passer un week-end sur six en compagnie de sa famille, dans une ambiance «*pas du tout traumatisante*».

«*Mais cela n'est pas un droit, c'est conditionnel au fait que la détenue ait eu une bonne conduite*», dit Mme Bertrand.

L'équipe désapprouve d'autre part la formule adoptée en Allemagne, selon laquelle les enfants de moins de six ans peuvent rester en prison en compagnie de leur mère. «*On ne met pas des enfants en prison*», dit Mme Bertrand.

Quant aux programmes d'études et de formation disponibles pour les détenues, l'équipe a constaté qu'ils sont complètement désuets un peu partout dans le monde. Les femmes y sont invitées à faire le ménage et la cuisine alors que les hommes ont accès à des programmes de formation en menuiserie, en plomberie ou en informatique. Mme Bertrand va jusqu'à dire que les programmes offerts aux femmes en prison les préparent à s'intégrer dans une société digne des années 20.

«*L'équité cesse d'être possible pour des questions d'ordre administratif, économique. La réponse est brutale: les prisonnières sont trop peu nombreuses pour qu'elles aussi profitent de la flexibilité concédée aux hommes*», disait la chercheuse dans une entrevue accordée récemment à *La Gazette des femmes*.

De toutes les prisons visitées, c'est celle de Shakopee, au Minnesota, qui s'est attiré les meilleurs compliments de l'équipe. Il y règne, écrit Mme Bertrand, une «*atmosphère de respect*». Au moment de la visite des chercheuses, cette prison n'était pas gardée par un mur périmétrique, ce qui aurait été modifié par la suite. «*L'établissement étonne le visiteur, d'abord à cause de l'atmosphère paisible et confortable des lieux*», écrit Mme Bertrand. «*On est bien loin des cris et des portes claquant de Kingston*», écrit-elle. Les programmes de travail et de formation y sont complets. Les détenues semblent bien engagées dans les activités au programme.

Lorsqu'on impose une sentence à quelqu'un, mentionne Mme Bertrand, «*tout ce que la cour a le droit de faire, c'est de vous priver de votre liberté. Le reste représente des punitions supplémentaires*», dit-elle.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BAGDAD

SUITE DE LA PAGE 1

des chants célébrant la «*victoire de l'Irak*», après la fin de l'opération «*Renard du désert*», au cours de laquelle plus de 400 missiles de croisière ont été tirés sur l'Irak. Ces frappes ont fait 73 morts, selon un décompte établi par l'AFP à partir de communiqués officiels irakiens. Elles ont aussi détruit de nombreuses installations civiles dans tout le pays, selon Bagdad.

Les diplomates en poste à Bagdad indiquaient hier avoir du mal à juger de l'importance des destructions infligées aux infrastructures militaires et à certaines installations économiques par quatre séries de vagues d'attaques nocturnes qui ont notamment touché la seconde ville du pays, Bassorah (sud).

Dans sa première apparition publique depuis la fin des frappes, Saddam Hussein a salué, dans un discours télévisé, la «*bravoure*» des forces armées irakiennes. Habillé de l'uniforme militaire, il a remercié «*les Arabes pour leur soutien à l'Irak face à l'agression*».

Le monde arabe en colère

Les manifestations anti-américaines se sont multipliées ce week-end dans le monde arabe, notamment à Damas où l'ambassade des États-Unis et la résidence de l'ambassadeur ont été endommagées.

«*La réaction des pays arabes a été plutôt douce au début de l'opération Renard du désert, a précisé un haut responsable de la Ligue arabe, mais l'exaspération croissante de la population, qui voyait chaque jour à la télévision les bombes s'abattre sur Bagdad, a conduit les gouvernements arabes à afficher plus ouvertement leur opposition à ces frappes*». Aussi, le président égyptien Hosni Moubarak, qui avait jeudi «*regretté les derniers développements en Irak*», a demandé samedi à son homologue américain Bill Clinton «*de cesser immédiatement les attaques contre l'Irak*». Et le Yémen a demandé la tenue d'un sommet arabe extraordinaire pour condamner «*l'agression américaine*» contre l'Irak.

À Bagdad, la vie avait complètement repris son cours normal hier. Les dégâts visibles par la presse semblaient relativement limités. Mais certains secteurs de la capitale étaient toujours interdits d'accès aux journalistes. L'Irak a affirmé avoir abattu 121 missiles sur 446 tirés en quatre jours et affirmé que les projectiles avaient visé «*des quartiers résidentiels, des hôpitaux, des établissements industriels civils et certaines unités militaires*».

Selon des diplomates occidentaux à Bagdad, les frappes n'ont apparemment pas remis en cause la stabilité du régime de Saddam Hussein, un des objectifs affichés de l'administration américaine. «*Maintenant, nous pensons qu'il y a un espoir, a dit un diplomate. Il faut revenir à un mode de règlement de la crise impliquant la communauté internationale, et plus un face-à-face USA-Irak*».

«*Puisque les Américains affirment avoir détruit le potentiel irakien, cela pourrait ouvrir la voie à un passage à un volet de contrôle et de surveillance à long terme*», a expliqué un diplomate d'un autre pays occidental. «*Ce qui est clair, c'est que les Irakiens ne veulent plus de Butler* [chef des inspecteurs de l'UNSCOM]. *Mais ils seront obligés de composer avec l'ONU. Ce pays ne peut pas échapper à une forme de coopération avec l'ONU*», avec en perspective un objectif de levée de l'embargo, l'un des plus durs imposés à un pays depuis 1945. En l'absence d'évaluation précise, certaines sources estimaient que les frappes n'auraient eu que des conséquences militaires limitées.

Saddam en selle

Des opposants irakiens ont même estimé que le président irakien avait renforcé sa position dans le monde arabe. «*Saddam Hussein en est sorti miraculeusement victorieux puisqu'il est toujours au pouvoir*», a souligné un porte-parole de l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK).

«*Certes, la Garde républicaine, fer de lance du régime, a été sérieusement affectée, mais Saddam n'a fait aucune concession à l'ONU ou aux États-Unis*», a déclaré Mohammed Abdel Jabbar, un opposant irakien basé à Londres.

«*Les frappes ont porté un coup dur au potentiel militaire*



Deux femmes constatent les dégâts causés par des missiles de croisière à un centre de télécommunications et à plusieurs maisons de la banlieue de Basrah, dans le sud de l'Irak.

«Clinton voulait seulement nous humilier un peu plus»

JEAN HATZFELD
LIBÉRATION

Bagdad — Samedi à la tombée de la nuit, lorsqu'un tir de canon signalait la fin du jeûne du premier jour de Ramadan, Abbas Saleh, coiffeur près du Souk aux habits, seul dans son salon avait dit: «*L'année dernière encore, tous les jeunes seraient sortis profiter de la première soirée dans la rue. Voyez ce soir, même la rue Al-Racheed est abandonnée. On n'avait pas vu ça pendant la guerre d'Iran*». En cours d'après-midi, dans un concert de klaxons fébriles, la cohue habituelle de cette interminable rue de commerces de la vieille ville s'était peu à peu dispersée, comme tous les jours depuis mercredi. Alors commençait un suspens, sujet de discussions animées entre Bagdadis. Il y avait même une dame, Yasmeena, au bout de la rue Al-Racheed, au cœur de l'ancien quartier juif, pour expliquer, évoquant le secrétaire d'État à la Défense, William Cohen: «*Celui-là ne peut pas oublier que les Cohen sont l'une des plus anciennes familles de Bagdad*».

Dans une ville normalement éclairée de tous ses lampadaires, était donc venu le moment de «*l'iftar*», premier dîner de Ramadan. Puis, l'heure des Taraweh, première prière interrompue par les premiers tirs d'artillerie anti-aérienne et des explosions. Pendant 20 minutes, des chasseurs britanniques Tornado ont déversé des bombes sur le centre administratif et en banlieue résidentielle de la capitale. A cet instant, samedi 21 heures, les gens, ils l'avaient seulement tard, ont vraiment craint l'enfer. Dans un pays isolé, déjà durement frappé à plusieurs reprises, la politique anglo-saxonne est plus mal comprise qu'ailleurs. Dans une ville traumatisée par une répétition de bombardements, tous les sentiments, notamment ceux d'injustice et d'abandon prennent une dimension passionnelle. D'autant que le dernier traumatisme datait du matin même. En effet ce samedi, peu avant l'aube, la «*punition du désert*» (surnom de l'opération) s'était achevée par un bombardement assourdissant: vols et déflagrations de missiles, explosions de bombes, rafales de canon anti-aérien, hurlements de sirènes qui, sans causer de dégâts importants, avaient secoué les murs des maisons et les corps des habitants dans tous les quartiers.

Frappé pendant le Ramadan, samedi soir, même au moyen d'un court bombardement d'aviation, c'était donc pour les Irakiens non seulement une insulte mais aussi un signe de la folie meurtrière de l'Amérique. Inutile de préciser que peu de Bagdadis, qui ont pris l'habitude de se rassembler dans une seule pièce et parfois dans un seul lit pour affronter les bombardements, ont dormi cette première nuit de Ramadan. D'autant que plusieurs sirènes se sont déclenchées par erreur et que la radio n'a pas annoncé la fin des raids. Ainsi la famille Rida a appris la bonne nouvelle dimanche dans la matinée, par des voisins. Les Rida habitent le quartier Sheikh Marouf, rive droite du Tigre. Quatre jours durant ils ont vécu dans leur salon. Le père postier, ne s'est pas rendu au bureau; les enfants, les lycéens, ont délaissé l'école. Malgré toutes les apparences

irakien, mais l'opération s'est terminée sans que des conditions ne soient dictées à Saddam Hussein», a ajouté M. Abdel Jabbar.

Pour Boris Eltsine, «*l'action militaire illégale et insensée des États-Unis et de la Grande-Bretagne est terminée*», mais «*il est cependant d'ores et déjà clair que l'usage de la force a compliqué la solution du problème irakien*».

La Chine et la France, deux autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ont réclamé un règlement négocié.

«*La Chine espère une reprise rapide des efforts diplomatiques en vue de résoudre par des moyens politiques le problème concernant l'inspection des armements en Irak*», a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Zhu Bangzao.

Le président français Jacques Chirac a dévoilé trois pistes de réflexion: «*une nouvelle organisation et une nouvelle méthode*» de contrôle des armements irakiens; l'examen de la levée de l'embargo pétrolier, assorti d'un contrôle financier «*très strict*» de l'utilisation par Bagdad des recettes de ses ventes de pétrole; et enfin l'amélioration des conditions de vie des Irakiens.

L'indignement selon Blair

Tony Blair a prononcé, pour sa part, une stratégie «*d'indignement*» et détaillé un plan en trois points pour maintenir Saddam Hussein «*en cage*».

Il repose sur le maintien permanent d'une menace de recours à l'usage de la force si l'Irak s'aventure à reconstituer ses armes de destruction massive et sur un meilleur contrôle de l'application des sanctions imposées à ce pays.

Les États-Unis sont restés menaçants. Il est «*toutjours possible*» que les forces américaines frappent de nouveau l'Irak si la nécessité s'en fait sentir, a déclaré le secrétaire américain à la Défense, William Cohen.

«*Nous poursuivrons les sanctions et allons nous assurer que [Saddam Hussein] ne menace pas ses voisins et ne tente pas de reconstituer ses programmes d'armements de destruction massive*», a poursuivi M. Cohen.

WASHINGTON
À 13h22, Bill Clinton
était marqué à jamais
au fer rouge

SUITE DE LA PAGE 1

historique», expliquait Jim, un fonctionnaire qui avait tenu à assister aux débats avant de sauter dans un avion pour des vacances de Noël en famille à Seattle. Comme la grande majorité des Américains, il avait son hostilité à la mise en accusation de Bill Clinton, mais surtout ses «*inquiétudes*»: «*On a l'impression qu'un cancer est en train de dévorer notre démocratie*, disait-il en battant la semelle sous un ciel gris. *On élit quelqu'un et tout de suite le jeu de massacre commence...*»

Il ne croyait pas si bien dire. À peine la session ouverte sous le dôme néo-classique du Capitole, le chef de file de la majorité républicaine, le représentant de Louisiane Bob Livingston, accusait Clinton d'avoir «*gravement porté atteinte à la Présidence depuis un an*». «*Démisionnez!*» lançait-il au milieu des hurlements des démocrates. Il les réduisait aussitôt au silence en déclarant: «*Je dois donner l'exemple, et j'espère que le président Clinton le suivra. Je ne serai pas président de cette assemblée*».

Ce coup de théâtre a rappelé cruellement que, derrière l'écran des envolées rhétoriques des républicains sur la «*défense de l'État de droit*» et «*la justice égale pour tous*», tout comme derrière les philippiques des démocrates sur «*le coup d'État légal*» et «*le gouffre menaçant de la division nationale*», le Monicagate reste une histoire de sexe atisée par le néo-puritanisme qui anime la droite ultra droit le parti républicain est l'otage. Une droite qui a pour objectif principal la restauration d'un «*ordre moral*» détruit selon eux par la révolution culturelle et sexuelle des années 60 et 70.

Les orateurs les plus éloquents ont d'ailleurs souligné que cette crise politique est en fait une crise morale. Tom DeLay, un des chefs de file du mouvement pour chasser Clinton du pouvoir, a expliqué samedi que la mise en accusation du chef de l'état marque «*le refus de la dégradation des normes morales de ce pays... qui est le pays de Dieu*», et la «*victoire de la vérité absolue sur le relativisme*». Les uns après les autres, les représentants républicains ont expliqué la condamnation de Clinton, comme l'a fait J. C. Watts, le seul élu noir du parti républicain, par la volonté de «*marquer clairement la différence entre le Bien et le Mal pour donner l'exemple à nos enfants*». Pour leur part, les démocrates, après leur chef de file Richard Gephardt, ont rappelé que «*le gouvernement est peuplé d'hommes, et non pas d'anges*» et que Bill Clinton «*ne doit pas être sacrifié en bouc émissaire sur l'autel d'un intégrisme moral impossible à vivre*». Ils ont appelé, avec Jerrold Nadler, représentant de New York, à résister à la montée d'un «*néo-maccarthysme sexuel*» qui «*brouille la frontière entre le péché et le crime*».

Avant Livingston, son prédécesseur à la présidence de l'assemblée (lui aussi démissionnaire) Newt Gingrich, le président de la commission judiciaire (qui a mené l'accusation contre Clinton) Henry Hyde et plusieurs autres témoins républicains avaient été élaboussés par des révélations sur leur passé sexuel. Ce parallèle ironique avec les mésaventures de Bill Clinton montre que ces journées «*historiques*» sont aussi «*un film-catastrophe écrit par les Marx Brothers*» avec pour ressorts principaux «*sex, mensonges et vidéos*», comme le rappelait avec son humour mordant le très libéral représentant démocrate du Massachusetts, Barney Frank.

Mais à 13h22, Bill Clinton était marqué à jamais au fer rouge de la lettre infamante: le «*I*» d'impeachment (et d'infidélité), par 228 voix (dont cinq démocrates) contre 206 (dont cinq républicains et un indépendant) pour parjure devant le grand jury dans l'affaire Lewinsky. «*Ce faisant, dit la résolution 611 de la Chambre, William Jefferson Clinton a atteint à l'intégrité de sa charge, déshonoré la présidence, trahi la confiance dans son poste et a subverti l'État de droit et la justice... En conséquence de quoi il mérite d'être mis en accusation et jugé, afin d'être destitué de son poste...*»

Des quatre chefs d'accusation portés contre Clinton, un autre a été retenu (obstruction de la justice), et deux ont été rejetés (parjure dans l'affaire Paula Jones et abus de pouvoir). Un nouvel acte a ainsi pris fin dans la saga qui a commencé il y a un an exactement, le 19 décembre 1997, quand Monica Lewinsky avait été citée à comparaître comme témoin dans la plainte en harcèlement sexuel déposée contre Bill Clinton par Paula Jones. A présent, Clinton «*redevient*» doit gagner sa dernière bataille pour échapper à la peine de mort politique. Et d'abord en endiguant d'ici la rentrée parlementaire de janvier la dynamique de la démission. Ses ennemis la réclament à cor et à cri, et 40 % des Américains la jugent à présent sinon inévitable, du moins préférable à un nouvel épisode dans le psychodrame national.